

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

2025

CC PAYS DE OURCQ AC DSP – ASSAINISSEMENT



Table des matières

EDITORIAL.....	3
LES CHIFFRES CLÉS	5
SYNTHÈSE DU CONTRAT 2025	6
Le patrimoine de votre contrat.....	6
Le service aux usagers.....	6
Le bilan de l'activité	7
La qualité du traitement	7
La consommation d'énergie	7
Les interventions et l'entretien du patrimoine.....	8
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE.....	8
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :	18
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	27
Les avenants du contrat.....	27
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT	27
ARRÊT DES RÉSEAUX 2G ET 3G	29
LE CARE.....	32
MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE	33
LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT	36
LES INSTALLATIONS	38
Les stations d'épuration.....	38
Les postes de relevage.....	39
LE RÉSEAU	40
Répartition par diamètre et matériau	40
Les équipements de réseau	43
LA GESTION CLIENTÈLE.....	45
Les branchements par commune	45
Les clients par commune	46
Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune.....	46
Les consommations par tranche.....	47
LA FACTURE 120 M ³	49
NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	53
QUALITÉ DU TRAITEMENT	56
La charge hydraulique annuelle	56
La charge polluante annuelle	57
Les volumes d'effluents épurés dans l'année.....	58
LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES	58
Les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation.....	58
CONSUMMATION D'ÉNERGIE.....	59
LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS	60
Production de boues.....	60
Evacuation des boues	61
Les sous-produits : Refus de Dégrillage	62
Les sous-produits : Graisses.....	62
Les sous-produits : Sables	63
Les apports extérieurs.....	64
DÉTAIL DE LA CONFORMITÉ PAR SYSTÈME DE TRAITEMENT	64
Nombre de bilans 24h acceptables par système de traitement durant l'année	64
Taux de conformité par système de traitement	65
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	67
Les opérations d'hydrocurage du réseau.....	67
Les casses ou fuites du réseau	74
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	74

Les interventions de maintenance 2ème niveau	74
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	79
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	79
Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques.....	80
LES OPÉRATIONS DE RENOUELEMENT	81
LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES APPORTÉES PAR LE NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION	101
ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES PRINCIPALES 2020 CONCERNANT LES SYSTÈMES DE COLLECTE EN ASSAINISSEMENT : PRÉCISIONS CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC PERMANENT ET ÉTENDU DE PÉRIMÈTRE DES ANALYSES DE RISQUES DE DÉFAILLANCE	103
1. Rappel de l'évolution réglementaire	103
2. Focus sur la mise en place de la démarche du diagnostic permanent (arrêtés du 21 juillet 2015, du 31 juillet 2020 et guide ASTEE de février 2020).....	105
C'est quoi le diagnostic permanent ?	105
ATTESTATIONS D'ASSURANCES.....	107
Attestation Dommages aux Biens	107
Responsabilité civile.....	108
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	109
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	113
Attestation Tous risques chantiers	114
LE GLOSSAIRE	115
LES NOUVEAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES	120

EDITORIAL

Monsieur le Président,



J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2025. Ce document illustre avec précision l'activité et l'engagement du Groupe Saur sur le territoire que vous administrez, en pointant les actions conduites pour préserver et valoriser la ressource en eau, ce bien commun essentiel qui connaît, dans notre pays, des tensions grandissantes sur sa qualité et sa disponibilité.

Ainsi, cette édition reflète les défis et les transformations auxquels nous sommes confrontés. Si l'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent, l'année 2025 a été traversée par de nombreux aléas climatiques, d'une intensité et d'une répétition inédites. Ces désormais réalités imposent aux collectivités comme à leurs délégués de s'adapter pour assurer une gestion performante et durable de la ressource en eau.

Face à ces défis, le Groupe Saur s'engage aux côtés des collectivités, en mettant à leur disposition les savoir-faire et expertises de ses collaborateurs ainsi que des solutions adaptées, qu'il s'agisse de traiter les micropolluants, de réutiliser les eaux usées traitées (REUT), ou encore de favoriser la gestion circulaire de l'eau et la production d'énergie renouvelable.

Notre organisation décentralisée, soutenue par nos 16 Centres de Pilotage Opérationnels répartis sur tout le territoire hexagonal, est le gage d'une forte proximité et la garantie d'une collaboration étroite et continue avec vos équipes.

Cette gouvernance partagée, dont le Groupe Saur a toujours été promoteur, et qu'entretient une diffusion transparente des données des services d'eau, est un atout pour la déclinaison opérationnelle de la transition hydrique de nos territoires.

En effet, nous avons la conviction que cette dernière repose sur une approche concertée avec l'ensemble des parties prenantes.

À travers ce rapport, nous souhaitons favoriser un moment d'échange privilégié avec vous et vos équipes, pour imaginer ensemble les meilleures perspectives pour votre service public. Nos équipes locales restent pleinement disponibles pour accompagner votre collectivité dans la mise en œuvre des solutions les plus adaptées à vos besoins et à ceux de vos administrés.

Au nom des collaborateurs du Groupe Saur qui interviennent chaque jour à votre service, je vous remercie de la confiance que vous leur accordez, et nous nous engageons à continuer à œuvrer, avec détermination et en partenariat avec vous, pour préserver durablement notre ressource en eau.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec mes salutations respectueuses.

Estelle Grelier
Présidente de Saur France

1 L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

LES CHIFFRES CLÉS



631 182 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

6 100 branchements raccordés

3,41 € TTC/m³ Au 1er janvier 2026 pour une facture de 120 m³



180,461 kmL de réseau dont :

- 119,982 kmL de réseau Eaux Usées
- 60,479 kmL de réseau Eaux Pluviales

11 947 ml hydrocurés avec moyens lourds

32 interventions de débouchage

921 ml inspectés



19 stations d'épurations

22 000 équivalent habitants (EH)

33 Postes de relèvement



92,7% des bilans réalisés sont conformes



999 085 m³ d'effluents épurés

544,691 tMS de boues évacuées



SYNTHÈSE DU CONTRAT 2025

Le patrimoine de votre contrat

Patrimoine	2025
Nombre de stations d'épuration	19
Capacité épuratoire totale en équivalents-habitants	22 000
Nombre de postes de relevage	33
Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement du contrat	2

Réseau hors réseau pluvial	2024	2025	Evolution
Linéaire de réseau de collecte total (en km)	119,195	119,982	0,66%
- Linéaire de réseau de collecte unitaire total (en km)	24,993	25,386	1,57%
- Linéaire de réseau de collecte séparatif total (en km)	90,868	94,596	4,1%
Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année 2025 (en km)	0	0	-
Total des linéaires de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (en km)	0,443	0,443	0%
Taux de renouvellement des réseaux de collecte sur 5 ans	0,08%	0,08%	0%
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre/matériau renseigné pour l'année 2025 (en km)	56,69	58,51	3,21%
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2025 (en km)	113,54	117,31	3,32%

Le service aux usagers

Vos usagers	2024	2025	Evolution
Nombre de branchements	6 193	6 100	-1,5%
Nombre de contrats d'abonnés	6 411	6 427	0,25 %
Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat	15 162	15 162	0%

Service à l'utilisateur	2024	2025	Evolution
Densité linéaire d'abonnés (abonnements) au kilomètre	55,33	53,57	-3,18%
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	0	-
Taux de réclamations pour 1 000 abonnements	0	0	-

Tarif de l'eau	2024	2025	Evolution
Prix du traitement du litre d'eau en centimes (€ TTC/L)	0,34	0,34	1,49%
Prix du traitement de l'eau au mètre cube (€ TTC/m³)	3,36	3,41	1,43%
Montant HT de la facture 120 m³ revenant à la collectivité (€ HT)	136,82	139,56	2%
Montant de la facture 120 m³ revenant au délégataire (€ HT)	213,47	212,38	-0,51%
Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m³ (€ TTC)	38,54	57,19	48,39%
Montant total d'une facture 120 m³ au 1 ^{er} janvier de l'année N+1 (€ TTC)	388,84	409,14	5,22%

Gestion Financière	2024	2025	Evolution
Montant restant impayé au 31/12/Année N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (€ TTC)	69 363,35	79 922,87	15,22%
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au 31/12/Année N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (€ TTC)	1 835 038	1 994 893	8,71%
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	3,78	4,01	6,08%
Montant des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux) (€ HT)	-	1 793 608	-
Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité, TVA exclue, pour l'année N (€ HT)	504,19	0	-100%

Le bilan de l'activité

Volumes	2024	2025	Evolution
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (en m³)	586 411	631 182	7,63%
Volumes épurés (en m³)	1 243 328	999 085	-19,64%
Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en tonnes de matière sèche)	267,89	544,691	103,67%
Quantité de boues évacuées (en tonnes de matière sèche)	267,444 tMS	544,691 tMS	103,67 %

La qualité du traitement

Qualité du traitement	2024	2025	Evolution
Pollution collectée estimée en DBO5 (en kg/j)	909,69	909,69	0%
Charge totale entrante en DBO5 (en kg/j)		442,73	
Nombre de bilans 24 h acceptables	44	41	10,8%
Nombre de bilans 24 h conformes et acceptables	41	38	8,6%
Taux de conformité du contrat	93,18%	92,7%	-2%

La consommation d'énergie

Consommation électrique	2024	2025	Evolution
Consommation (en kWh)	933 961	939 565	0,6%

Les fiches évènements

- Congis sur Thérrouanne



Fiche événement - Assainissement

Date de la transmission : 27/01/2025 Clôture le 05/02/2025

Coordonnées de l'expéditeur : jeremy.cadet@saur.com

Destinataire (s) : Police de l'eau - Agence de l'Eau - SATESE - SAUR - Collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'évènement
Site concerné : Step de Congis-sur-Thérrouanne
Date de l'évènement : 27 janvier 2025
Nature de l'évènement : débits importants en raison de la crue de La Thérrouanne.
Analyse des causes de l'évènement : En raison de la pluviométrie très importantes de ces derniers jours et de la saturation des sols depuis plusieurs semaines, La Thérrouanne est en crue, notamment sur le secteur de Congis-sur-Thérrouanne. De ce fait, le bassin d'orage est plein depuis le 26 janvier à 00h10, et le débit entrant sur la station en permanence à 56 m3/h (± 3) depuis le 26 janvier à 01h45.
Impact sur le milieu naturel : Les apports d'eaux claires parasites de crue saturant le réseau de collecte. Le pompage est au maximum et dépasse même la capacité hydraulique nominale de la station. Des déversements sont observés ponctuellement au niveau du point réglementaire A2. Si les volumes peuvent paraître importants, le flux de pollution de ces déversements sont faibles puisqu'il s'agit d'un mélange d'eaux usées et d'eaux de crue (majoritairement). Une clôture de cette fiche d'information vous sera transmise dès la fin de la crue de la Thérrouanne.
Clôture de l'évènement le 05/02/2025 : Nous n'observons plus de déversements depuis le 02 février à 00h01. La vidange du réseau s'est terminée le 04 février à 05h15. La restitution du bassin d'orage est en cours. Le détail des volumes déversés sera transmis dans le Sandre, le total atteignant 1 008 m ³ .





Fiche événement – Assainissement

Date de la transmission : 13/08/2025

Coordonnées de l'expéditeur : jeremy.cadet@saur.com

Destinataire (s) : Police de l'eau - Agence de l'Eau - SATESE - SAUR - Collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'évènement
Site concerné : Step de Congis-sur-Thérouanne Date de l'évènement : 12 août 2025 Nature de l'évènement : Intrusion et actes malveillants <u>Analyse des causes de l'évènement :</u> Suite à la réception d'alarmes, l'agent d'astreinte s'est rendu sur la station de Congis-sur-Thérouanne. A son arrivée, 3 personnes se trouvent au niveau du sectionneur général Enedis, situé en bordure de route, et 2 personnes se situent sur la passerelle du bassin d'aération. Ces dernières sortiront de la station en passant par-dessus le grillage et s'enfuiront à travers champs. L'agent a conversé avec les personnes présentes au niveau de la route, afin de leur indiquer les conséquences de leurs actes de malveillance (disjonction générale de la station et déclenchement de plusieurs arrêts « coup de poing ») et les risques de s'introduire sur un site industriel (chute, noyade...) <u>Impact sur le milieu naturel :</u> Le poste de relevage étant situé sur un autre site (lieu-dit « Les Mottes »), le pompage des effluents n'a pas été impacté par cet incident. L'intervention de notre agent a permis de remettre en service rapidement le traitement sur la station. Il n'y a donc pas eu d'impact sur la qualité du rejet. <u>Action engagée :</u> Un dépôt de plainte va être réalisé afin de consigner cette intrusion et alerter la Gendarmerie de ces comportements pouvant être dangereux.



Fiche événement – Eau potable

Date de la transmission : 02/12/2025

Coordonnées de l'expéditeur : jeremy.cadet@saur.com

Destinataire (s) : Police de l'eau - Agence de l'Eau - SATESE - SAUR - Collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'évènement
Site concerné : Step de Congis-sur-Thérouanne Date de l'évènement : 02 décembre 2025 Nature de l'évènement : Echec de la mesure d'autosurveillance.
<u>Analyse des causes de l'évènement :</u> Lors de la récupération des échantillons de la mesure d'autosurveillance du 1 ^{er} décembre 2025, il a été constaté un débordement du bidon de prélèvement. Le nombre de prélèvement effectué par le préleveur était cohérent avec le nombre théorique, nous supposons donc qu'il y a eu un phénomène de siphonage
<u>Action corrective :</u> La mesure d'autosurveillance est reportée pour un démarrage le 08 décembre 2025



- **Mary**



Fiche évènement - Assainissement

Date de la transmission : 04/04/2025 – clôture de l'évènement le 23/04/2024

Coordonnées de l'expéditeur : camille.baudrier@saur.com

Destinataire (s) : Police de l'eau - Agence de l'eau - SATESE - SAUR - Collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'évènement
Site concerné : STEP Mary sur Marne Date de l'évènement : 13 mars 2025 Nature de l'évènement : Arrêt centrifugeuse à la suite d'un dégât des eaux
<u>Analyse des causes de l'évènement :</u> À la suite d'un dégât des eaux, le local de la centrifugeuse de la STEP de Mary sur Marne a été inondé. Les pompes de polymère ont été noyées. La centrifugeuse a été mise à l'arrêt. <u>Actions correctives :</u> Les pompes polymère hors service ont été commandés. La pompe doseuse pour la préparation de polymère a été reçue et installée. La seconde pompe SEEPEX alimentant la centrifugeuse en polymère est en attente de livraison prévue semaine 18 pour délai de livraison « normal ». Nous avons fait une demande de livraison express au fournisseur, sans réponse pour le moment. Actuellement, nous recherchons une pompe de substitution compatible déjà présente sur notre patrimoine. Sans succès pour le moment. <u>Conséquences sur le milieu récepteur :</u> Le traitement des boues de la STEP de Mary sur Marne est à l'arrêt depuis cet incident. Les extractions ne sont plus possibles. Le taux de boues dans le bassin d'aération augmente (6,5 g/L du 31/03 au 05/04). Pour les petites STEP disposants un silo de stockage des boues, des extractions sont faites afin de maintenir le taux de boue dans le bassin.



Sur les STEP sans silos de stockage, le taux de boues dans le bassin augmente :

- Germigny sous Coulombs : MS BA = 7,6 g/L
- Marcilly : MS BA = 4,8 g/L
- Vendrest : MS BA = 5,9 g/L

En attendant la remise en service du traitement des boues de la STEP de Mary sur Marne, il est probablement possible d'observer d'éventuels départs de boues vers le milieu naturel.

Un bilan 24h est prévu du 9 au 10 avril, il semblerait possible que les performances épuratoires de la STEP ne soient pas optimales.

Clôture de l'évènement :

Les équipements défectueux ont été remplacés par des équipements provisoires (autre gamme de pompe) afin de reprendre l'activité de l'atelier de déshydratation des boues. En effet, les délais d'approvisionnement des pompes n'étaient pas garantis d'une part, trop long d'autre part.

Le traitement des boues a été remis en service le 11 avril. Les réglages ont été ajustés et un fonctionnement renforcé a été mis en place (y compris le week-end).

Les transferts de boues depuis les autres stations de la CCPO ont repris sur les stations ne disposant pas de silo de stockage. La totalité des routines de transfert de boues sera opérationnelle cette semaine.

A ce jour, les concentrations dans les bassins de traitement sont encore élevés mais sont acceptables, les rejets n'ont pas été impactés de manière à dépasser les normes en vigueur.

- **Dhuisy**



Fiche événement – Assainissement

Date de la transmission : 24/06/2025

Coordonnées de l'expéditeur : jeremy.cadet@saur.com

Destinataire (s) : Police de l'eau - Agence de l'Eau - SATESE - SAUR - Collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'évènement
Site concerné : Step de Dhuisy Date de l'évènement : 10 juin 2025 Nature de l'évènement : casse refoulement PR station
Analyse des causes de l'évènement : Des alarmes « temps de marche trop long » avec « niveau haut du poste de relevage » ont alerté l'exploitant le 10 juin 2025. A son arrivée, il constate la casse du refoulement du poste de relevage. Action corrective : L'intervention de réparation de la canalisation a été réalisée dès réception des pièces le 11 juin 2025 en milieu de matinée. Impact sur le milieu récepteur : Le temps sec et la capacité de stockage de la lagune ont permis de stocker l'intégralité des effluents durant le temps d'indisponibilité du relevage. Aucun déversement n'a été constaté ; la visite du Satese le 11 juin n'a pas été décalée mais l'absence de rejet n'a pas permis son parfait déroulement.

Company name, Address, Country
B. 0000 0000 0000, I. 0000 0000 0000, F. +33 0000 0000
T. +33 0000 0000, M. group@saur.com, www.group.saur.com





Illustrations :

Casse située au niveau du clapet

/ clapet remplacé et casse réparée



- **Vendrest Chaton**



Fiche événement – Assainissement

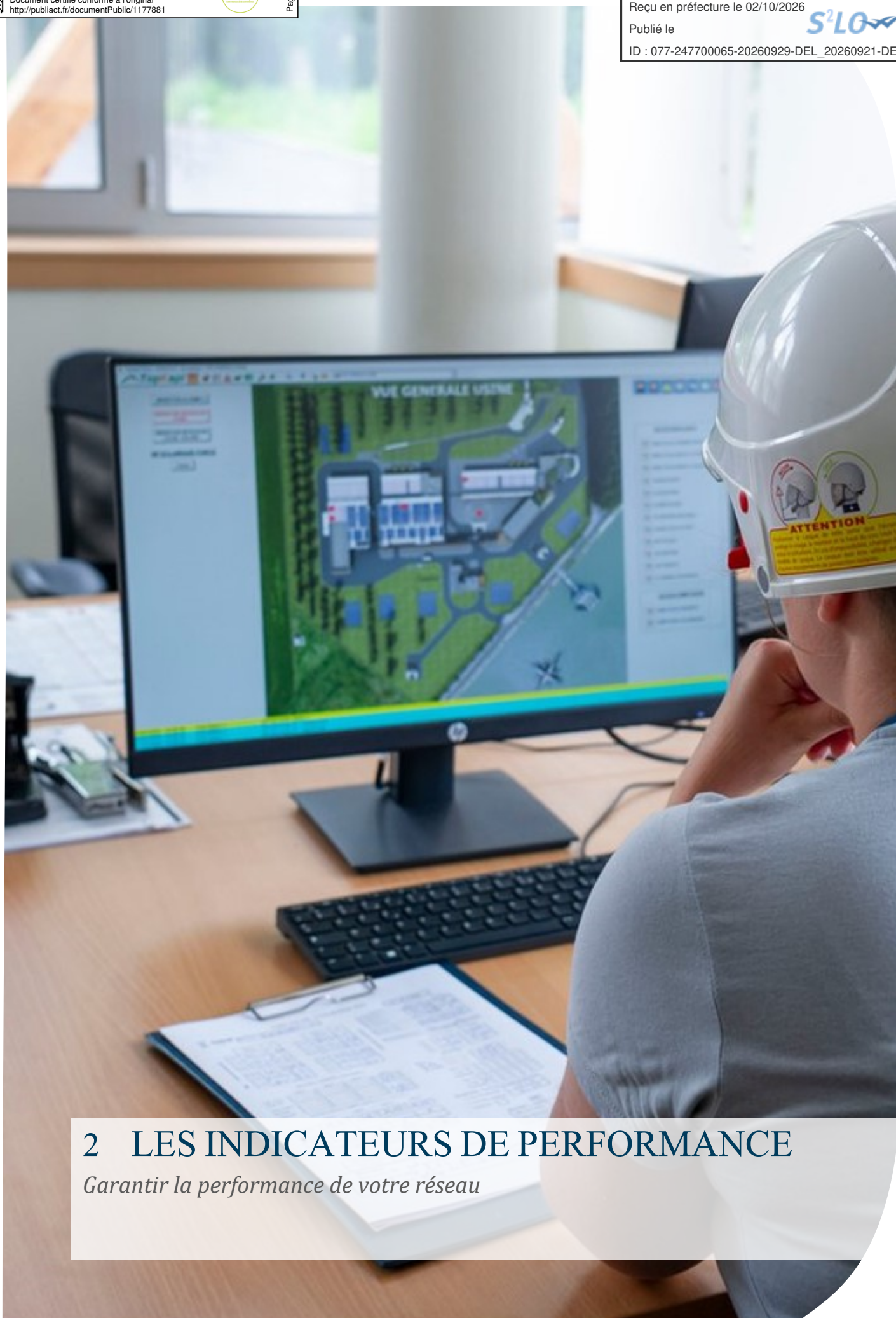
Date de la transmission : 16/05/2025

Coordonnées de l'expéditeur : jeremy.cadet@saur.com

Destinataire (s) : Police de l'eau - Agence de l'Eau - SATESE - SAUR - Collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'évènement
Site concerné : Step de Vendrest – Chaton Date de l'évènement : 15 mai 2025 Nature de l'évènement : Echec du Bilan d'Autosurveillance
<u>Analyse des causes de l'évènement :</u> Lors de la récupération du bilan d'autosurveillance du 14 au 15 mai sur la station de Vendrest-Chaton, l'agent a constaté l'arrêt prématuré du préleveur. Un diagnostic électrique a été réalisé ce 16 mai et a mis en évidence le dysfonctionnement du fusible de protection de la pompe de prélèvement. <u>Action corrective :</u> Le fusible a été remplacé. La mesure d'autosurveillance est reportée au 1 ^{er} juillet 2025 (date de démarrage du bilan 24h).



2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :

Description du contrat
CC PAYS DE OURCQ AC DSP
Délégation de service public
Début contrat : 1 janvier 2024 Fin contrat : 31 décembre 2033

D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2025			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant à la collectivité	0,00	€HT/an
	Prix au m³ (Consommation) revenant à la collectivité	1,1630	€HT/m³
VP.178	Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité (abonnement + consommation x 120)	139,56	€HT/120m³
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant au délégataire	45,16	€HT/an
	Prix au m³ (Consommation) revenant au délégataire	1,3935	€HT/m³
VP.177	Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire (abonnement + consommation x 120)	212,38	€HT/120m³
Taxes des organismes publics			
VP.347	Montant de la redevance Consommation Part Performance (Agences de l'eau)	0,1667	€HT/m³
VP.218	Montant de la Redevance Voies Navigables de France (VNF) : Rejets	0,0000	€HT/m³
VP.219	Montant Autres taxes et redevances applicables sur le tarif	0,0000	€HT/m³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	10%	
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ (VP.347+VP.218+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100	57,20	€TTC/120m³
	Montant total d'une facture 120m³ au 1 ^{er} janvier de l'année N+1	409,14	€TTC/120m³
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1	3,41	€TTC/m³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	1 793 608	€HT

Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	2	unités
Données de consolidation			
VP.199	Linéaire de réseau de collecte unitaire (hors branchements et réseau pluvial)	25,386	km
VP.200	Linéaire de réseau de collecte séparatifs (hors branchements et réseau pluvial)	94,59	km
VP.077	Linéaire de réseau de collecte total (hors pluvial)	119,982	km
Point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage			
VP.046	Nombre de points noirs	5	Nb
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,77	Nb/100km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	km
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)	0,443	km
DC.195	Montant financier des travaux engagés	46,3K	€HT
P253.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte sur 5 ans	0,07%	%

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
Total Partie A :			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	48,94%	0 point
		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2025 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	58,51	Km
Sur 15 points	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	98,13%	15 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2025 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	117,31	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	119,982	Km
Total Partie B :			15 points / 30 points	
Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50% Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	9,61%	0 point
		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	11,49	Km
		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	119,982	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	NON	0 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	OUI	10 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux		0 point
		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
Total Partie C :			40 points / 75 points	
Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points				
P202.2B	VALEUR DE L'INDICE		30 points / 120 points	

Collecte			
Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel			
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux			
VP.158 (20 points)	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	20 points
VP.159 (10 points)	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	10 points
VP.160 (20 points)	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20 points
VP.161 (30 points)	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	OUI	30 points
VP.162 (10 points)	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	10 points
VP.163 (10 points)	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	0 point
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
VP.164 (10 points)	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	0 point
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
VP.165 (10 points)	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	10 points
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100 points/120 points	
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5 (informatif)	909,69	

Dans le Tableau A : l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

Les tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

Epuraton			
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
VP.176	Charge totale entrante en DBO5 à l'échelle du contrat. <i>Le détail par installation est présenté ci-après</i>	442,73	kg/j
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	38	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	41	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel*	92,68	%

*Le taux de conformité est calculé en divisant, pour chaque station, le nombre de bilans acceptables et conformes par le nombre total de bilans acceptables, puis en pondérant ce ratio par la charge entrante moyenne de DBO5 de la station, avant de faire la somme de ces résultats pour l'ensemble des stations

Données exploitation par installation			
	TROCY-EN-MULTIEN Lagune		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	76,68	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	76,68	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	
Données exploitation par installation			
	LE PLESSIS-PLACY Lagune du hameau de Beauval		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	20,74	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	20,74	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	

Données exploitation par installation			
	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes		
VP.176	Charge entrante en DBO5	29,828	
VP.208	Boues évacuées en tMS	25,47	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	25,47	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
	CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	NR	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	

Données exploitation par installation			
	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy		
VP.176	Charge entrante en DBO5	187,776	
VP.208	Boues évacuées en tMS	137,399	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	137,399	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Données exploitation par installation			
	VENDREST STEP de Chaton		
VP.176	Charge entrante en DBO5	21,756	
VP.208	Boues évacuées en tMS	14,765	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	14,765	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
	ARMENTIERES-EN-BRIE STEP		
VP.176	Charge entrante en DBO5	15,913	
VP.208	Boues évacuées en tMS	7,014	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	7,014	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
	COCHEREL Lagune de Crépoil		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	149,29	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	149,29	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	

Données exploitation par installation			
	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH		
VP.176	Charge entrante en DBO5	56,867	
VP.208	Boues évacuées en tMS	31,664	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	31,664	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Données exploitation par installation			
	CROUY-SUR-OURCQ STEP du hameau de la Chaussée		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0,046	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0,046	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	

Données exploitation par installation			
	DHUISY STEP		
VP.176	Charge entrante en DBO5	8,68	
VP.208	Boues évacuées en tMS	24,064	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	24,064	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	0	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
	MAY-EN-MULTIEN STEP		
VP.176	Charge entrante en DBO5	28,404	
VP.208	Boues évacuées en tMS	15,042	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	15,042	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	3	

Données exploitation par installation			
	VENDREST STEP Cimetière		
VP.176	Charge entrante en DBO5	17,82	
VP.208	Boues évacuées en tMS	6,65	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	6,65	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
	ETREPILLY STEP		
VP.176	Charge entrante en DBO5	14,924	
VP.208	Boues évacuées en tMS	12,425	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	12,425	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
	GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP		
VP.176	Charge entrante en DBO5	18,393	
VP.208	Boues évacuées en tMS	5,228	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	5,228	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	



Données exploitation par installation			
	MARCILLY STEP		
VP.176	Charge entrante en DBO5	4,914	
VP.208	Boues évacuées en tMS	4,127	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	4,127	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	0	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
	COULOMBS-EN-VALOIS STEP		
VP.176	Charge entrante en DBO5	29,054	
VP.208	Boues évacuées en tMS	9,132	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	9,132	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
	DOUY-LA-RAMEE Lagune		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	NR	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	

Données exploitation par installation			
	TANCROU / JAIGNES STEP		
VP.176	Charge entrante en DBO5	8,4	
VP.208	Boues évacuées en tMS	4,925	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	4,925	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Boues			
VP.208	Quantité totale des boues évacuées (en Tonnes de Matière Sèches)	544,691	tMS
D203.0	Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de Matière Sèches)	544,691	tMS
VP.209	Quantité totale des boues admises par une filière conforme (en Tonnes de Matière Sèches)	544,691	tMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	

Abonnés			
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	6 427	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (abonnements)	53,37	ab/Km
VP.229	Ratio habitants par abonnés (abonnements)	2 ,35	Hab/ab
D201.0	Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat	15 162	Hab
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés (abonnements)de la zone relevant de l'assainissement collectif. Cette donnée relève du zonage de l'assainissement collectif (par enquête publique)	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. <i>Nombre potentiel d'abonnés / Nombre d'abonnés total x 100</i>	Donnée à titre indicatif 100%	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	0	
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Donnée à titre indicatif 0	Nb/1000Hab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P258.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnements	0	Nb/1000ab

Gestion financière			
D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2025			
VP.068	Volumes assujettis pour l'année 2025	631 182	m³
VP.119	Montant des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue) pour l'année 2025	0	€HTVA
VP.207.0	Montant des actions de solidarité (abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité).	Donnée à titre indicatif -	€HTVA/m³
VP.182	Encours total de la dette	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
VP.183	Epargne brute annuelle	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
VP268	Montant restant impayé au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024	79 922,87	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024	1 994 893	€TTC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	4,01	%



3 LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l’assainissement du contrat CC PAYS DE OURCQ AC DSP est délégué à SAUR dans le cadre d’une Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2024, arrivera à échéance le 31 décembre 2033.

Les avenants du contrat

LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT



4 LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

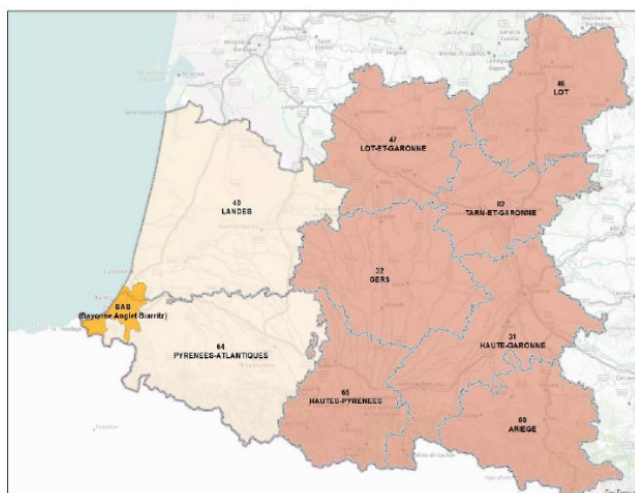
ARRÊT DES RÉSEAUX 2G ET 3G

Les réseaux 2G et 3G, notamment utilisés pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, seront progressivement arrêtés d'ici Fin 2029.

Dès cette année, en 2026, la 2G s'arrête définitivement.

- ➔ Chez Orange l'extinction de la 2G commence au printemps dans le Sud-Ouest pour se généraliser en septembre 2026 sur tout le territoire national :

Les vagues d'arrêt du réseau 2G d'Orange France



31 mars 2026

VAGUE 1

Unité Urbaine de la Côte Basque,
Bayonne / Anglet / Biarritz (64)

12 mai 2026

VAGUE 2

Départements des Pyrénées-Atlantiques
(64) et des Landes (40)

9 juin 2026

VAGUE 3

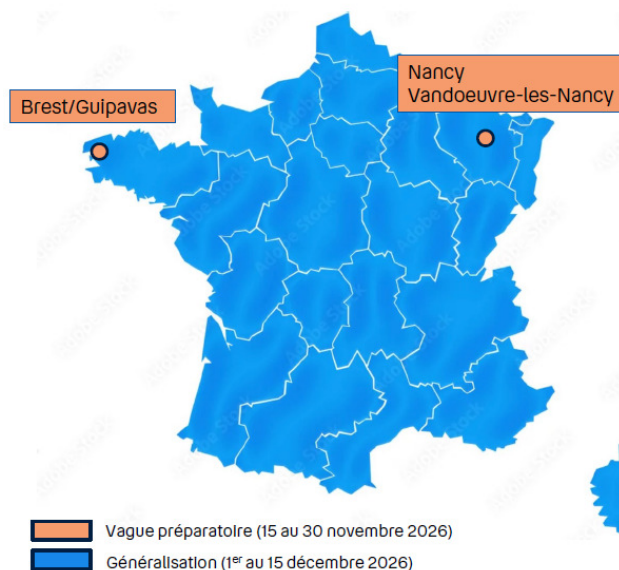
Départements de l'Ariège (09), Haute-
Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Lot-
et-Garonne (47), Hautes-Pyrénées (65)
et Tarn-et-Garonne (82)

A partir de fin septembre 2026 : généralisation
sur l'ensemble du territoire métropolitain

- ➔ Chez Bouygnet l'extinction de la 2G se déroulera du 15 novembre au 15 décembre 2026

Modernisation du réseau de Bouygues Telecom Planification de l'extinction de la 2G

- **Vague préparatoire** : la première vague d'extinction de la 2G commencera le 15 novembre 2026 sur 4 villes : BREST (29200), GUIPAVAS (29490), NANCY (54000 et 54100) et VANDOEUVRE-LES-NANCY (54500)
- **Généralisation** : la généralisation de l'extinction de la 2G sur tout le territoire métropolitain s'étalera sur la période du 1^{er} au 15 décembre 2026



CONFIDENTIEL

Vague préparatoire (15 au 30 novembre 2026)
 Généralisation (1^{er} au 15 décembre 2026)

➔ Chez SFR l'extinction de la 2G est annoncé au 15 novembre 2026

Vous êtes concernés par cette rupture technologique que nous impose les fournisseurs de téléphonie mobile, et une partie de vos équipements sensibles de télégestion assurant la surveillance 24h/24 de vos installations et de télérelève (le cas échéant) doit faire l'objet d'un changement de technologie dès cette année.

Depuis 2 ans, nous avons lancé un plan d'action s'appuyant sur les étapes suivantes :

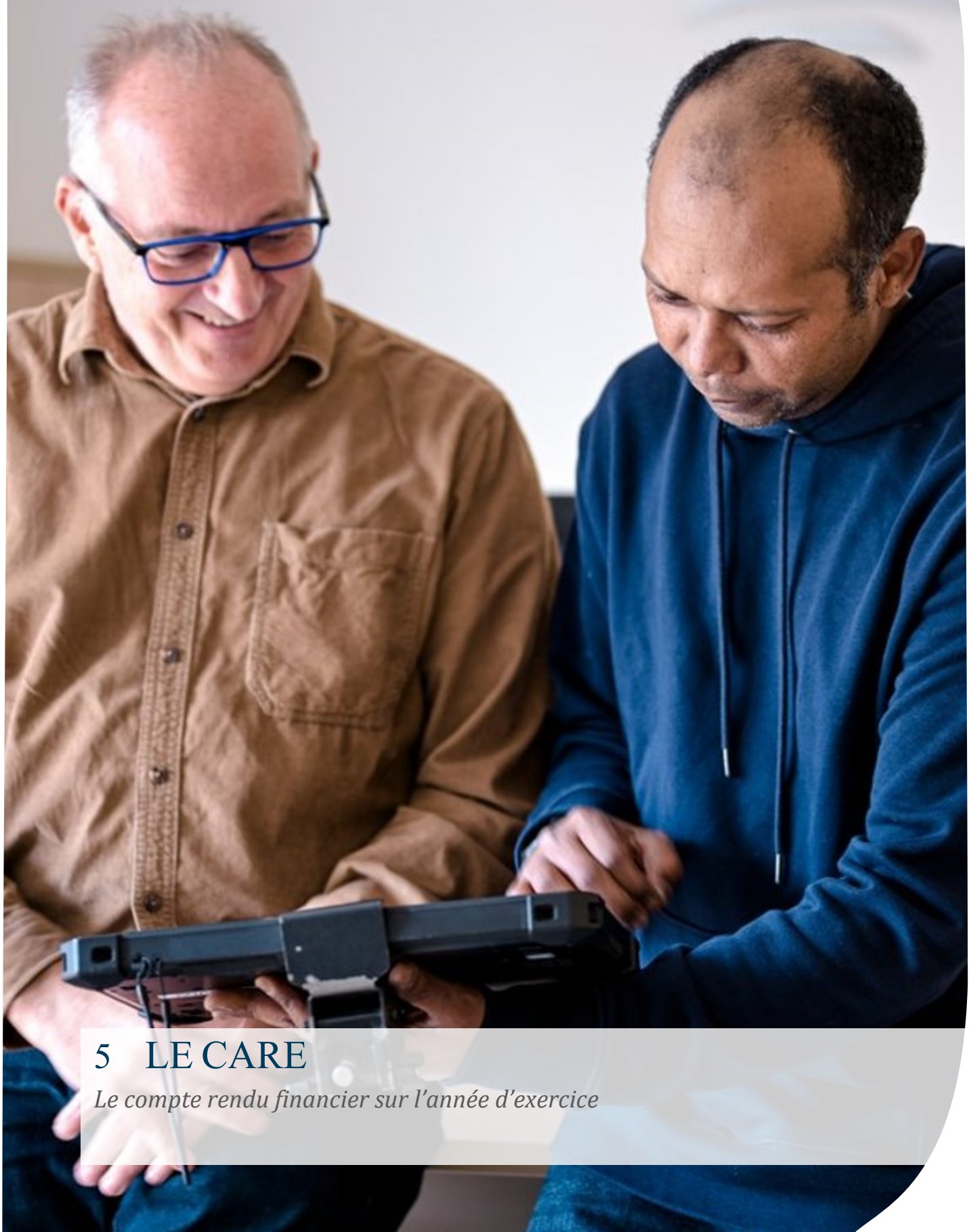
- réactualisation des inventaires des installations et équipements concernés,
- chiffrage du coût de remplacement par des modèles compatibles 4G et 5G,
- définition du mode de financement et de mise en place des solutions de communication adaptées.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette transition, en 2025, **vous avez dû être contacté par votre interlocuteur SAUR qui** vous a expliqué en détail le niveau d'urgence pour votre territoire, l'impact du changement sur vos installations et les mesures de remplacement à engager pour garantir la continuité de service.

Si vous avez des interrogations, ou des besoins de compléments d'informations sur ce sujet sensible pour la continuité de services des fonctionnement et données de fonctionnements de vos installations et de vos réseaux d'eau potable, d'assainissement, ou d'eaux pluviales, **prenez contact très rapidement avec votre interlocuteur SAUR habituel afin de vous apporter toutes les informations nécessaires.**

Pour en savoir plus et comprendre plus largement quelles sont les conséquences de l'arrêt de la 2G et de la 3G pour votre territoire :

- la Fédération Française des Télécoms a publié une FAQ
<https://www.fftelecoms.org/nos-travaux-et-champs-dactions/reseaux/foire-aux-questions-sur-la-fermeture-des-reseaux-2g-et-3g/> ;
- l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et la DGE (Direction générale des Entreprises) se tiennent également à votre disposition.



5 LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice



LE CARE

SAUR SAS

ANNEE 2025

Compte annuel de résultat de l'exploitation

COLLECTIVITE CC PAYS DE L'OURCQ
ACTIVITE Assainissement

En Application du décret du 14 mars 2005

En milliers d'euros	2024	2025	Ecart en %
PRODUITS	1 836,2	2 071,5	12,8
Exploitation du service	1 076,1	1 203,8	
Collectivités et autres organismes publics	717,5	802,6	
Travaux attribués à titre exclusif	24,3	46,3	
Produits accessoires	18,3	18,8	
CHARGES	2 267,8	2 359,4	4,0
Personnel	274,8	289,5	
Energie électrique	194,6	147,2	
Produits de traitement	28,8	43,1	
Analyses	7,0	6,7	
Sous-traitance, matières et fournitures	374,5	451,1	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	14,3	9,4	
Autres dépenses d'exploitation	195,4	160,5	
Télécommunications, poste et télégestion	4,2	9,8	
Engins et véhicules	72,3	70,7	
Informatique	35,3	34,7	
Assurances	2,9	2,8	
Locaux	28,3	24,2	
Divers	52,3	18,3	
Contribution des services centraux et recherche	119,3	158,3	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	717,5	802,6	
Part collectivité	617,4	706,1	
Autres organismes publics	100,1	96,5	
Charges relatives aux renouvellements	290,7	235,5	
Pour garantie de continuité du service	154,7	99,6	
Fonds contractuel	136,0	135,9	
Charges relatives aux investissements contractuels	14,7	14,7	
Charges relatives investissements du domaine privé	5,4	4,0	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	30,9	36,8	
RESULTAT AVANT IMPOT	-431,6	-287,9	-33,3
RESULTAT	-431,6	-287,9	-33,3

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 02776201
Validé le 18/05/2026

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance
d'occupation du domaine public de la collectivité.

MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégant sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques :

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) PRODUITS • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) CHARGES • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).
- La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du Territoire.
- La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
- Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

CHARGES • La rubrique "charges" comprend :

Personnel : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Énergie électrique : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Achats d'Eau : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Produits de traitement : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

Analyses : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

Sous-traitance, Matières et Fournitures : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
 - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
 - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
 - Le matériel de sécurité ;
 - Les consommables divers.

Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
 - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

Frais de contrôle : Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

Contribution aux Services Centraux et Recherche : Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

Collectivités et autres organismes publics : Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

Charges relatives aux Renouvellements : ce poste comprend plusieurs notions compatibles :

- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Charges relatives aux Investissements : Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

Charges relatives aux Investissements du domaine privé : Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement : Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

3) RESULTAT AVANT IMPOT

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

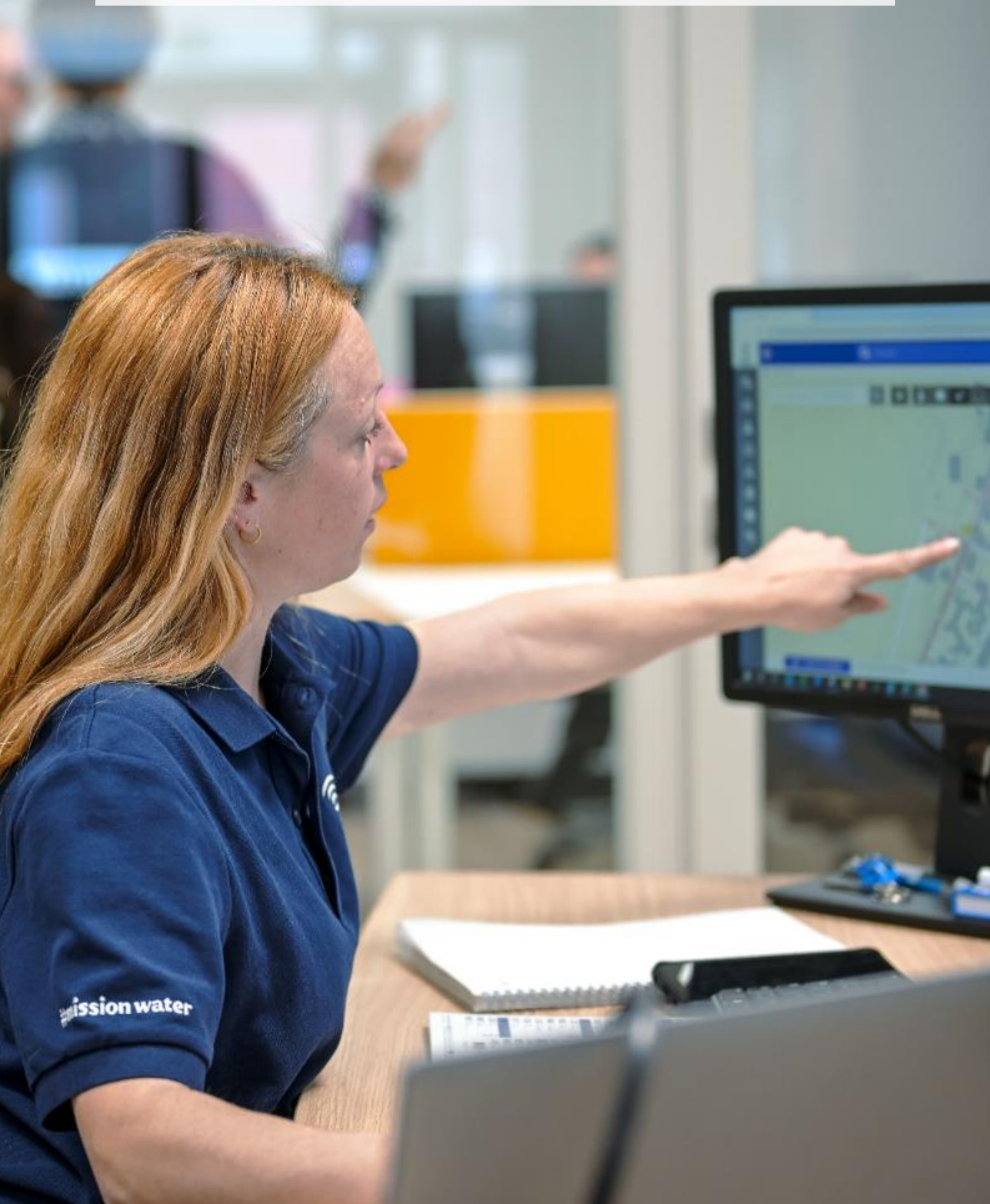
4) IMPOT SUR LES SOCIETES

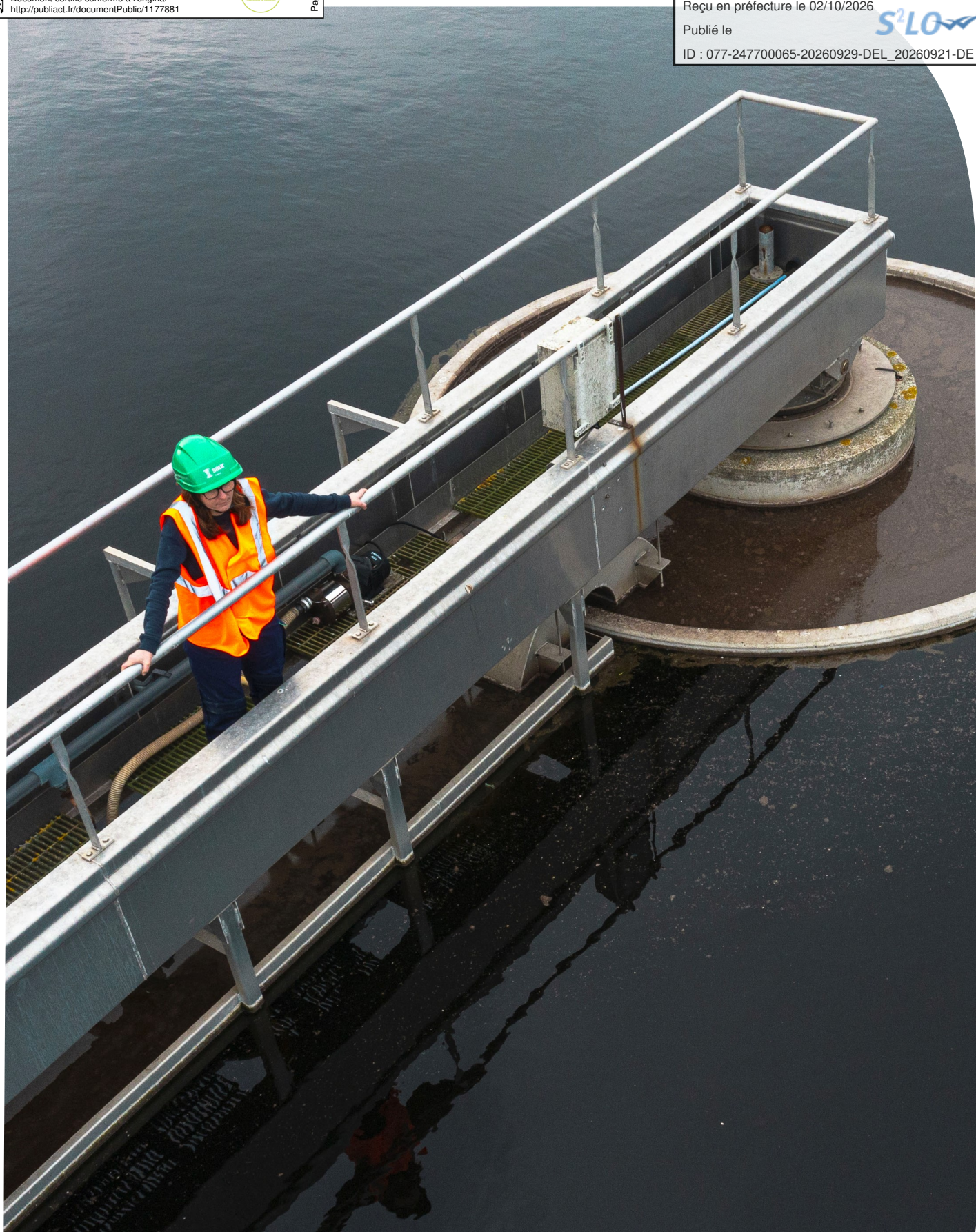
Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

5) RESULTAT

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT





6 LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance



LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
TROCY-EN-MULTIEN Lagune	1968	250	Domestique Unitaire Séparatif	Lagunage naturel	Oui	Non	TROCY-EN-MULTIEN
LE PLESSIS-PLACY Lagune du hameau de Beauval	1991	70	Domestique Unitaire	Lagunage naturel 700+300+250m2	Oui	Non	LE PLESSIS-PLACY
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	2005	1 800	Domestique Unitaire Séparatif	Boues activées aération prolongée	Oui	Non	CROUY-SUR-OURCQ
CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	2015	130	Unitaire	Lits plantés de roseaux	Oui	Non	CROUY-SUR-OURCQ
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	1983	8 600	Domestique Unitaire Séparatif	Boues activées aération prolongée	Oui	Non	MARY-SUR-MARNE
VENDREST STEP de Chaton	1995	1 000	Domestique Unitaire Séparatif	Boues activées aération prolongée	Oui	Non	VENDREST
ARMENTIERES-EN-BRIE STEP	1984	1 500	Domestique Séparatif	Traitement biologique par boues activées	Oui	Non	ARMENTIERES-EN-BRIE
COCHEREL Lagune de Crépoil	1991	200	Domestique Unitaire Séparatif	Lagunage naturel	Oui	Non	COCHEREL
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	2023	3 000	Séparatif	Boues activées aération prolongée	Oui	Non	CONGIS-SUR-THEROUANNE
CROUY-SUR-OURCQ STEP du hameau de la Chaussée	1983	50	Domestique Séparatif	Décanteur digesteur	Oui	Non	CROUY-SUR-OURCQ
DHUISY STEP	2002	500	Domestique Séparatif	Décantation et Filtration sur sable	Oui	Non	DHUISY
MAY-EN-MULTIEN STEP	2003	1 200	Domestique Unitaire Séparatif	Boues activées aération prolongée	Oui	Non	MAY-EN-MULTIEN
VENDREST STEP Cimetière	1975	600	Domestique Séparatif	Boues activées aération prolongée	Oui	Non	VENDREST
ETREPILLY STEP	1991	1 000	Domestique Séparatif	Boues activées aération prolongée	Oui	Non	ETREPILLY
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	1989	250	Domestique Séparatif	Boues activées aération prolongée	Oui	Non	GERMIGNY-SOUS-COULOMBS
MARCILLY STEP	1990	500	Domestique Unitaire Séparatif	Boues activées aération prolongée - Bassins combinés	Oui	Non	MARCILLY
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	1996	600	Domestique Séparatif	Boues activées aération prolongée	Oui	Non	COULOMBS-EN-VALOIS
DOUY-LA-RAMEE Lagune	2005	250	Domestique Séparatif	Lits plantés de roseaux	Oui	Non	DOUY-LA-RAMEE
TANCROU / JAIGNES STEP	2021	500	Séparatif	Biodisques	Oui	Non	TANCROU



Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
ARMENTIERES-EN-BRIE	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois	58 m³/h	1900	Oui	Non
	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Rue de l'Abreuvoir	57 m³/h	1900	Oui	Non
COCHEREL	COCHEREL PR de Geincourt	28 m³/h	1950	Oui	Non
COCHEREL	COCHEREL PR Rue de Fleurigny	18.5 m³/h	1950	Oui	Non
CONGIS-SUR-THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR + BO Les Mottes	-	2023	Non	Non
	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Rue du stade	6 m³/h	1999	Oui	Non
	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Vestiaires	43 m³/h	2007	Oui	Non
	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Voyeux Villers-les-Rigault	26.5 m³/h	1950	Oui	Non
CROUY-SUR-OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ PR Avenue de la gare	24.5 m³/h	1994	Oui	Non
	CROUY-SUR-OURCQ PR chemin de Picardie	0 m³/h	1900	Oui	Non
DHUISY	DHUISY PR Rue de Lizy	14.5 m³/h	2004	Oui	Non
	DHUISY PR Rue des Louvets	14.5 m³/h	2004	Oui	Non
	DHUISY PR Rue Verte	18 m³/h	2004	Oui	Non
ETREPILLY	ETREPILLY PR du terrain de sport ancien stade	31.5 m³/h	1999	Non	Non
	ETREPILLY PR Rue du Moulin	-	2022	Non	Non
	ETREPILLY PR Rue du pont Verard RD401	18 m³/h	1992	Oui	Non
	ETREPILLY PR Rue Jean Claude	33.5 m³/h	1999	Oui	Non
ISLES-LES-MELDEUSES	ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	24.5 m³/h	1950	Oui	Non
LIZY-SUR-OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR Champ Bodor	-	2000	Oui	Non
	LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers	20 m³/h	2009	Oui	Non
	LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	101 m³/h	1950	Oui	Non
	LIZY-SUR-OURCQ PR de l'Ourcq	51 m³/h	1950	Non	Non
	LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	415 m³/h	1950	Non	Non
	LIZY-SUR-OURCQ PR Ecole des Filles- Rue des écoles	52 m³/h	1950	Non	Non
	LIZY-SUR-OURCQ PR Route de Ocquerre	18.5 m³/h	1950	Oui	Non
MARCILLY	MARCILLY PR Route de Douy	13.75 m³/h	1999	Non	Non
MARY-SUR-MARNE	MARY-SUR-MARNE PR Quai Jean Papin	28.5 m³/h	1950	Oui	Non
	MARY-SUR-MARNE PR Trois Vallées (Colombier)	28.5 m³/h	2000	Oui	Non
OCQUERRE	OCQUERRE PR CFA Rue de Bel Air (CFA Zi)	25 m³/h	1950	Oui	Non
	OCQUERRE PR du bruit	0 m³/h	2015	Non	Non
	OCQUERRE PR Rue du Chalet	8 m³/h	1950	Non	Non
	OCQUERRE PR SNCF	36 m³/h	1999	Oui	Non
TANCROU	TANCROU PR Route de Jaignes	0 m³/h	2018	Oui	Non

LE RÉSEAU

Le réseau comprend des équipements publics, tels que des canalisations et des ouvrages annexes, qui acheminent de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement, et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2025, le linéaire total des canalisations eaux usées, hors pluvial, est de 122,889 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire	393,39	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 150	107,49	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 200	107,74	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 250	169,82	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 300	73,33	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 600	14,2	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres ?	1574,91	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 100	50,86	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 125	108,8	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 800	38,63	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire	16432,21	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 100	31,34	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 1000	243,51	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 125	108,1	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 150	328,98	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 160	47,28	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 200	2593,1	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 250	1842,02	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 300	7569,62	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 400	4463,52	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 500	2609,95	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 600	2138,26	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 700	142,72	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 75	11,51	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 800	412,36	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire	247,06	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 100	9,2	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 1000	145,59	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 1200	446,57	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 200	365,17	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 250	415,38	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 300	4885,8	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 3000	342	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 400	2916,26	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 500	840,66	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 600	548,14	Gravitaire	Eaux pluviales



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Béton	Circulaire 800	782,94	Gravitaire	Eaux pluviales
Fonte	Circulaire 200	83,7	Gravitaire	Eaux pluviales
Fonte	Circulaire 300	102,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Fonte	Circulaire 80	194,81	Gravitaire	Eaux pluviales
Grès	Circulaire 200	73,4	Gravitaire	Eaux pluviales
Grès	Circulaire 300	440,4	Gravitaire	Eaux pluviales
Grès	Circulaire 400	164,1	Gravitaire	Eaux pluviales
Grès	Circulaire 500	68,4	Gravitaire	Eaux pluviales
Grès	Circulaire 600	131,1	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire	414,88	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 100	32,1	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 110	3,2	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 125	66	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 160	257,09	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 200	1998,58	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 250	353,42	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 300	1368,97	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 315	254,73	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 400	841,01	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 160	19,52	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire ?	66,94	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 125	97,34	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	382,99	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	14960,25	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 250	128,55	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 300	207,99	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres	541,86	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire	18193,53	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	76,41	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 150	1615,84	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 160	86,33	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	17288,59	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 250	1099,95	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 300	313,38	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 400	2325,44	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 300	385,89	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 700	32,36	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 150	236,61	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	4938,26	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 250	868,92	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 315	67,44	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres	11,4	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire	1098,94	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 100	89,17	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	18,62	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	8,08	Gravitaire	Eaux usées



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Pvc	Circulaire 150	245,17	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	183,32	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	8823,63	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	868,5	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 300	1443,48	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 400	1385,86	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	438,58	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire ?	484,06	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 200	438,65	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 250	255,44	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 300	1072,97	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 400	495,59	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 600	103,8	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres	433,5	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire	3028,27	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 150	140,31	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 200	1639,92	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 250	2195,41	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 300	4305,96	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 400	2617,78	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 500	1337,97	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 600	357,71	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 800	148,24	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 400	511,39	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 500	1223,02	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 600	310,3	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 160	226,62	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 200	674,05	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 250	174,7	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 300	1435,31	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 400	904,38	Gravitaire	Unitaire
PVC CR8	Circulaire 315	5,4	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 400	44,91	Refoulement	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 50	7,5	Refoulement	Eaux pluviales
Autres	Autres	2,3	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire	1193,82	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 100	188,41	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 150	7,01	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	1296,8	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 250	311,52	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 50	373,17	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 63	72,13	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 90	307,97	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 110	289,6	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 160	1129,55	Refoulement	Eaux usées

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63	130	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 75	372,43	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire	770,88	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 100	139,6	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	3624,31	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	3748,37	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	1714,92	Refoulement	Eaux usées
Autres	Autres	472,1	Refoulement	Unitaire
Total		179673,87*		

***Ajouts réseaux sur le RAD 2024 émis en 2025 à la suite du SDA et aux retours de Monsieur Guignard.**

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Avaloirs	1 449
Bassin de rétention	2
Dégrilleur	2
Déversoir d'orage	18
Lagune	6
Puisard	2
Tampons	4 001



7 LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

LA GESTION CLIENTÈLE

La répartition présentée ci-après prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour une meilleure compréhension :

Le **Branchement** correspond à l’ensemble des canalisations et d’équipements qui connectent la partie publique du réseau de collecte d’eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le **Client** désigne une personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière, etc.

Les **volumes consommés assujettis à l’assainissement** : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que des puits. Les volumes suivants représentent les volumes soumis à l’assainissement après l'application des coefficients correcteurs.

Les branchements par commune

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
ARMENTIERES-EN-BRIE	391	387	379	374	366	-2,1%
COCHEREL	243	237	240	239	238	-0,4%
CONGIS-SUR-THEROUANNE	663	651	637	621	607	-2,3%
COULOMBS-EN-VALOIS	193	188	183	179	179	0%
CROUY-SUR-OURCQ	739	733	719	700	693	-1%
DHUISY	152	156	153	152	147	-3,3%
DOUY-LA-RAMEE	112	113	111	113	110	-2,7%
ETREPILLY	309	305	306	297	292	-1,7%
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	94	91	94	94	93	-1,1%
ISLES-LES-MELDEUSES	258	265	260	251	240	-4,4%
JAIGNES	37	91	90	92	89	-3,3%
LE PLESSIS-PLACY	105	104	97	97	95	-2,1%
LIZY-SUR-OURCQ	1 532	1 512	1 501	1 487	1 478	-0,6%
MARCILLY	187	180	175	173	162	-6,4%
MARY-SUR-MARNE	434	432	430	421	413	-1,9%
MAY-EN-MULTIEN	313	313	317	315	316	0,3%
OCQUERRE	119	116	117	117	115	-1,7%
TANCROU	29	76	75	78	79	1,3%
TROCY-EN-MULTIEN	107	105	104	103	102	-1%
VENDREST	298	299	294	290	286	-1,4%
Total	6 315	6 354	6 282	6 193	6 100	-1,5%



Les clients par commune

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
ARMENTIERES-EN-BRIE	390	389	385	384	384	0%
COCHEREL	244	240	246	246	249	1,2%
CONGIS-SUR-THEROUANNE	654	659	662	661	662	0,2%
COULOMBS-EN-VALOIS	193	192	191	191	191	0%
CROUY-SUR-OURCQ	718	732	730	724	727	0,4%
DHUISY	151	156	155	155	153	-1,3%
DOUY-LA-RAMEE	113	115	116	117	118	0,9%
ETREPILLY	308	307	313	309	311	0,6%
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	94	97	96	99	99	0%
ISLES-LES-MELDEUSES	255	264	265	261	256	-1,9%
JAIGNES	37	92	91	93	91	-2,2%
LE PLESSIS-PLACY	104	105	100	99	99	0%
LIZY-SUR-OURCQ	1 517	1 512	1 519	1 519	1 525	0,4%
MARCILLY	187	189	188	188	186	-1,1%
MARY-SUR-MARNE	429	431	436	435	436	0,2%
MAY-EN-MULTIEN	310	312	321	325	332	2,2%
OCQUERRE	119	117	120	123	122	-0,8%
TANCROU	29	76	75	78	79	1,3%
TROCY-EN-MULTIEN	105	106	107	106	107	0,9%
VENDREST	295	298	299	298	300	0,7%
Total	6 252	6 389	6 415	6 411	6 427	0,25%

Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
ARMENTIERES-EN-BRIE	43 108	44 711	37 493	36 973	37 142	0,5%
COCHEREL	23 119	22 409	20 920	20 808	27 829	33,7%
CONGIS-SUR-THEROUANNE	61 637	55 906	53 540	53 221	54 763	2,9%
COULOMBS-EN-VALOIS	17 659	15 478	14 640	14 917	13 180	-11,6%
CROUY-SUR-OURCQ	77 733	73 732	67 388	58 509	64 756	10,7%
DHUISY	10 083	10 779	9 938	10 343	12 492	20,8%
DOUY-LA-RAMEE	9 624	8 987	8 780	8 853	9 106	2,9%
ETREPILLY	31 810	29 798	25 547	26 058	29 098	11,7%
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	13 950	8 793	9 068	9 414	10 236	8,7%
ISLES-LES-MELDEUSES	25 146	26 565	23 873	21 842	22 212	1,7%
JAIGNES	1 585	5 476	6 914	7 174	7 331	2,2%
LE PLESSIS-PLACY	11 437	11 536	10 044	8 684	14 081	62,1%
LIZY-SUR-OURCQ	159 527	159 483	152 156	133 030	155 172	16,6%
MARCILLY	19 206	18 950	16 269	17 838	11 408	-36%
MARY-SUR-MARNE	75 313	60 787	56 321	77 790	80 901	4%
MAY-EN-MULTIEN	28 639	29 420	26 629	28 321	31 095	9,8%
OCQUERRE	13 261	12 029	18 351	12 984	13 238	2%
TANCROU	1 519	6 882	6 985	6 641	7 044	6,1%
TROCY-EN-MULTIEN	9 058	9 518	8 437	11 000	8 853	-19,5%
VENDREST	23 706	23 052	22 507	22 011	21 245	-3,5%
Total	657 120	634 291	595 800	586 411	631 182	7,63%

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2025	Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)	Communaux
ARMENTIERES-EN-BRIE	366	325	35	0	6
COCHEREL	238	222	14	0	2
CONGIS-SUR-THEROUANNE	607	567	33	0	7
COULOMBS-EN-VALOIS	179	169	6	0	4
CROUY-SUR-OURCQ	693	654	39	0	0
DHUISY	147	135	9	0	3
DOUY-LA-RAMEE	110	105	3	0	2
ETREPILLY	292	274	17	0	1
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	93	89	3	0	1
ISLES-LES-MELDEUSES	240	225	11	0	4
JAIGNES	89	86	3	0	0
LE PLESSIS-PLACY	95	88	6	0	1
LIZY-SUR-OURCQ	1 478	1 377	89	1	11
MARCILLY	162	158	2	0	2
MARY-SUR-MARNE	413	386	19	2	6
MAY-EN-MULTIEN	316	293	20	0	3
OCQUERRE	115	107	7	0	1
TANCROU	79	73	6	0	0
TROCY-EN-MULTIEN	102	93	6	0	3
VENDREST	286	271	11	0	4
Répartition (%)	-	93,39	5,56	0,05	1
Total	6 100	5 697	339	3	61

Les volumes consommés par tranche

Commune	2025	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)	Communaux
ARMENTIERES-EN-BRIE	37 142	24 748	12 022	0	372
COCHEREL	27 829	17 239	10 394	0	196
CONGIS-SUR-THEROUANNE	54 763	42 085	11 686	0	992
COULOMBS-EN-VALOIS	13 180	11 379	1 658	0	143
CROUY-SUR-OURCQ	64 756	48 201	16 555	0	0
DHUISY	12 492	8 957	3 421	0	114
DOUY-LA-RAMEE	9 106	8 176	854	0	76
ETREPILLY	29 098	20 855	8 203	0	40
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	10 236	6 676	3 555	0	5
ISLES-LES-MELDEUSES	22 212	17 376	4 456	0	380
JAIGNES	7 331	6 535	796	0	0
LE PLESSIS-PLACY	14 081	6 887	7 156	0	38
LIZY-SUR-OURCQ	155 172	89 352	55 224	8 147	2 449
MARCILLY	11 408	9 643	1 666	0	99
MARY-SUR-MARNE	80 901	28 115	12 763	39 796	227
MAY-EN-MULTIEN	31 095	22 089	8 379	0	627
OCQUERRE	13 238	8 220	4 975	0	43
TANCROU	7 044	5 077	1 967	0	0
TROCY-EN-MULTIEN	8 853	6 981	1 622	0	250
VENDREST	21 245	17 804	3 222	0	219
Total de la collectivité	631 182	406 395	170 574	47 943	6 270
Consommation moyenne par TYPE de branchement	103,47	71,33	503,17	15 981	102,79

LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : 121 Rue Pierre Marx
à LA FERTE SOUS JOUARRE
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur RDV l'après-midi

Téléphone : 01 77 78 80 00
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Dépannage 24h/24 : 01 77 78 80 08 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2026

Référence à rappeler

Courrier : TSA 51161
92894 NANTERRE CEDEX 09

14

**DESTINATAIRE
DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

CDC DU PAYS DE L'OURCQ

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	49,68 €	
Consommation TTC	359,46 €	soit 0,0030 €/Litre
Total facture TTC	409,14 €	
	409,14 €	

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



Vos Contacts :

Accueil : 121 Rue Pierre Marx
à LA FERTE SOUS JOUARRE
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur RDV l'après-midi

Téléphone : 01 77 78 80 00
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 01 77 78 80 08 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2025

Courrier : TSA 51161
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

14

**DESTINATAIRE
DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

CDC DU PAYS DE L'OURCQ

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	49,93 €	
Consommation TTC	338,91 €	soit 0,0028 €/Litre
Total facture TTC	388,84 €	
	388,84 €	

SAUR - SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LIZY SUR OURCQ						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	350,29 € HT	385,32 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2025					45,39	10,00
Consommation part Communauté de Communes		Année 2025		120	1,1402	136,82		10,00
Consommation part SAUR		Année 2025		120	1,4007	168,08		10,00

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	3,20 € HT	3,52 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Performance ASST - Seine-Normandie		Année 2025		120	0,0267	3,20		10,00
775201402 CDC DU PAYS DE L'OURCQ Assainissement								

Total Facture	388,84 € TTC
---------------	--------------

HT soumis à TVA : 353,49 €
TVA sur les débits : 35,35 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L’EAU ET FACTURES 120 M³

Note de calcul de révision du prix

SAUR

Partenaire : CDC DU PAYS DE L'OURCQ

Référence contrat : 776201/02

Date : 14/02/2026

Produit : Assainissement

Type de contrat : Affermage

Type d'encaissement : Société

20SAbonnement part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2026

Devise : Euro

Prix révisé = [K=1,0035] * Prix de base

Redevance : Abonnement part SAUR

Date d'actualisation : 07/11/2025

K : 1,0035

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,15+0,3xICHTE/ICHTEo+0,09x010534763P/010534763Po+0,18xFSD2/FSD2o+0,28xTP10A2010/TP10A2010o$

$K = 0,15 + 0,30* ICHTE/ICHTEo + 0,09* 010534763P/010534763Po + 0,18* FSD2/FSD2o + 0,28*TP10a/TP10ao$

Applications des indices : Valeur connue

K Intermédiaire : 1,0035

Valeurs de base des paramètres utilisés

Valeurs actualisées au 01/11/2025

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	129,80000	01/06/2025	16/09/2025	Site Internet LE MONITEUR			138,10000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	170,40000	01/09/2025	31/10/2025	Site Internet LE MONITEUR			162,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	129,60000						131,20000
	Substitué avec coeff. 1 par TP10F	TP10F	01/08/2025	15/10/2025	Site Internet LE MONITEUR		1	131,20000
010534763P	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	167,60000						146,89230
	Substitué avec coeff. 1,2685 par 010764285P	010764285P	01/09/2025	31/10/2025	Site Internet Moniteur		1,2685	115,80000

Détail du calcul du coefficient de variation	
Résultat=0,15+0,3xICHTE/ICHTEo+0,09x010534763P/010534763Po+0,18xFS2/FS2o+0,28xTP10A2010/TP10A2010o	
0,15	0,150000000
+ 0,3 x 138,1 / 129,8	+ 0,319183359
+ 0,09 x 146,8923 / 167,6	+ 0,078880113
+ 0,18 x 162,8 / 170,4	+ 0,171971831
+ 0,28 x 131,2 / 129,6	+ 0,283456790
	1,003492093
K définitif : 1,0035	
CRITERES TARIFAIRES	

n.r.= non assujéti à la redevance

		Tranches							
Critère		Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur		45,00	45,16						



8 BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

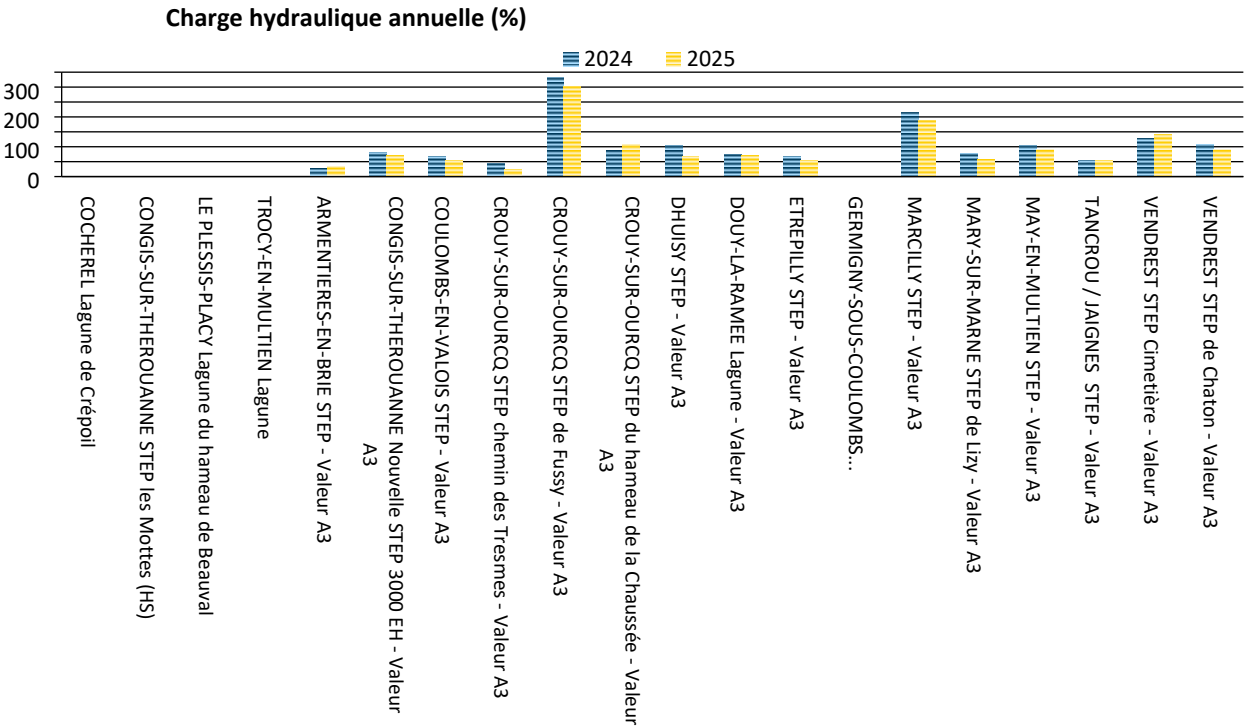
QUALITÉ DU TRAITEMENT

La charge hydraulique annuelle

Charge hydraulique annuelle = moyenne [Volumes entrants journaliers (m^3/j) / Débit nominal* de la station (m^3/j) x 100].

Selon les volumes journaliers enregistrés au débitmètre en entrée A3 de la station

Libellé de l'installation	2024	2025
ARMENTIERES-EN-BRIE STEP	27,18%	33,54%
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	81,91%	70,08%
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	66,4%	52,29%
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	44,44%	22,55%
CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	333,33%	303,2%
CROUY-SUR-OURCQ STEP du hameau de la Chaussée	88,95%	106,29%
DHUISY STEP	102,83%	65,69%
DOUY-LA-RAMEE Lagune	75,33%	69,01%
ETREPILLY STEP	65,91%	55,41%
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	0,63%	0,63%
MARCILLY STEP	215,8%	189,38%
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	75,81%	56,27%
MAY-EN-MULTIEN STEP	104,38%	91,61%
TANCROU / JAIGNES STEP	53,8%	53,61%
VENDREST STEP Cimetière	127,25%	140,7%
VENDREST STEP de Chaton	108,23%	90,75%

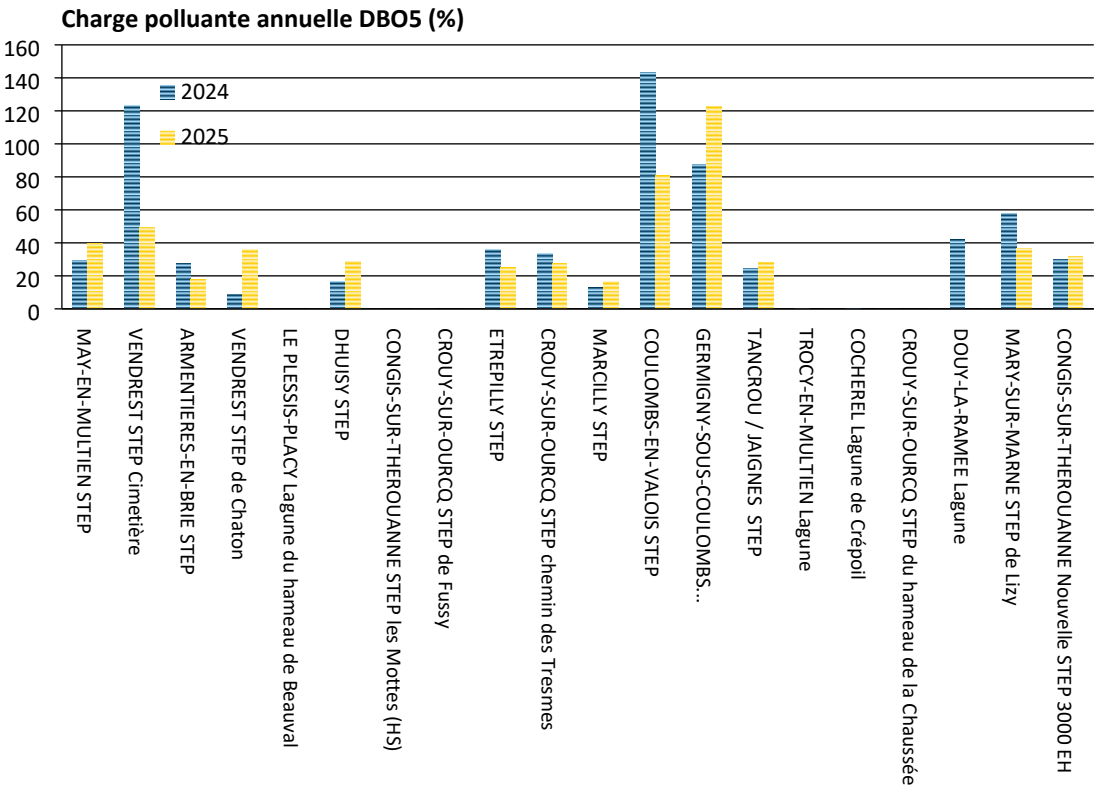


*Charge nominale définie dans l'acte préfectoral de la station.

La charge polluante annuelle

Charge polluante annuelle = moyenne [(Volumes entrants journaliers (m³/j) x concentration DBO5 (mg/l) / 1000) / capacité nominale* DBO5 de la station x 100].

Libellé de l'installation	2024	2025
ARMENTIERES-EN-BRIE STEP	27,24%	17,68%
COCHEREL Lagune de Crépoil	0,05%	0%
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	29,7%	31,59%
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	143,27%	80,71%
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	33,7%	27,62%
DHUISY STEP	16,8%	28,93%
DOUY-LA-RAMEE Lagune	42,16%	0%
ETREPILLY STEP	35,97%	24,87%
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	87,75%	122,62%
MARCILLY STEP	12,88%	16,38%
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	57,77%	36,39%
MAY-EN-MULTIEN STEP	29,01%	39,45%
TANCROU / JAIGNES STEP	24,18%	28%
TROCY-EN-MULTIEN Lagune	0,15%	0%
VENDREST STEP Cimetière	123,53%	49,5%
VENDREST STEP de Chaton	8,7%	36,26%



*Capacité nominale définie dans l'acte préfectoral de la station.

Les volumes d’effluents épurés dans l’année

Nom de l’installation	Situation du point mesuré	2024 m³	2025 m³
ARMENTIERES-EN-BRIE STEP	Entrée	29 758	36 726
ARMENTIERES-EN-BRIE STEP	Sortie	29 758	36 726
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Entrée	209 286	179 055
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Sortie	215 378	188 624
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Entrée	29 084	22 902
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Sortie	29 084	22 902
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Entrée	141 127	71 602
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Sortie	137 290	71 609
CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	Entrée	47 450	43 161
CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	Sortie	44 598	42 157
CROUY-SUR-OURCQ STEP du hameau de la Chaussée	Entrée	2 922	3 492
CROUY-SUR-OURCQ STEP du hameau de la Chaussée	Sortie	2 922	3 492
DHUISY STEP	Entrée	35 658	22 779
DHUISY STEP	Sortie	35 658	22 779
DOUY-LA-RAMEE Lagune	Entrée	10 448	9 572
DOUY-LA-RAMEE Lagune	Sortie	10 448	9 572
ETREPILLY STEP	Entrée	48 116	40 451
ETREPILLY STEP	Sortie	48 116	40 451
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	Entrée	87	88
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	Sortie	87	88
MARCILLY STEP	Entrée	59 075	51 844
MARCILLY STEP	Sortie	59 075	51 844
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Entrée	442 716	328 634
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Sortie	442 855	334 277
MAY-EN-MULTIEN STEP	Entrée	76 195	66 878
MAY-EN-MULTIEN STEP	Sortie	73 002	64 381
TANCROU / JAIGNES STEP	Entrée	14 729	14 675
TANCROU / JAIGNES STEP	Sortie	14 002	14 275
VENDREST STEP Cimetière	Entrée	41 801	46 221
VENDREST STEP Cimetière	Sortie	41 801	46 221
VENDREST STEP de Chaton	Entrée	59 254	49 687
VENDREST STEP de Chaton	Sortie	59 254	49 687

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Les consommations d’énergie calculées à partir de la facturation

Calcul à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, prise en compte de toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2024	2025
Consommation en KWh	949 614	939 565

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2021	2022	2023	2024	2025
ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois	- 6 041	2 791	1 882	1 914	1 902
ARMENTIERES-EN-BRIE PR Rue de l'Abreuvoir	11 094	11 160	10 579	13 729	3 035
ARMENTIERES-EN-BRIE STEP	41 294	36 746	37 267	36 163	35 093
COCHEREL PR de Geincourt	1 518	1 027	1 064	1 976	1 392
COCHEREL PR Rue de Fleurigny	787	837	750	1 195	1 132
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	0	0	65 277	168 884	190 786
CONGIS-SUR-THEROUANNE PR + BO Les Mottes	0	0	242	29 824	25 760
CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Rue du stade	1 292	2 060	1 133	866	728
CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Vestiaires	0	117	117	107	97
CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Voyeux Villers-les-Rigault	9 636	12 678	8 927	2 261	2 250
CONGIS-SUR-THEROUANNE STEP les Mottes (HS)	87 017	75 171	43 902	841	0
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	50 841	52 786	48 490	51 064	41 486
CROUY-SUR-OURCQ PR Avenue de la gare	363	320	328	484	439
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	84 196	95 690	91 190	79 638	86 159
CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	12 250	10 893	10 220	12 188	12 430
DHUISY PR Rue de Lizy	420	450	470	462	514
DHUISY PR Rue des Louvets	330	352	353	361	494
DHUISY PR Rue Verte	323	380	395	438	532
DHUISY STEP	3 028	2 746	2 159	3 094	2 556
DOUY-LA-RAMEE Lagune	3 459	3 091	3 262	3 269	2 439
ETREPILLY PR du terrain de sport ancien stade	5 135	5 156	4 086	5 166	4 705
ETREPILLY PR Rue du Moulin	0	0	341	466	685
ETREPILLY PR Rue du pont Verard RD401	3 292	3 663	1 662	1 660	2 124
ETREPILLY PR Rue Jean Claude	485	492	459	454	493
ETREPILLY STEP	24 175	27 564	25 802	26 809	31 437
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	10 661	14 507	15 146	15 562	10 842
ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	6 121	6 448	6 386	29 497	21 668
LIZY-SUR-OURCQ PR Champ Bodor	0	0	0	16	324
LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers	485	392	421	433	394
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	11 478	9 364	10 909	23 644	7 913
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'Ourcq	3 012	3 037	2 959	4 390	2 957
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	18 519	17 270	20 700	27 741	24 033
LIZY-SUR-OURCQ PR Ecole des Filles- Rue des écoles	344	428	424	545	471
LIZY-SUR-OURCQ PR Route de Ocquerre	2 032	1 601	1 379	2 904	1 985
MARCILLY PR Route de Douy	366	394	398	405	475
MARCILLY STEP	18 457	19 437	19 752	21 405	16 484
MARY-SUR-MARNE PR Quai Jean Papin	9 946	7 843	6 256	8 374	6 724
MARY-SUR-MARNE PR Trois Vallées (Colombier)	2 577	1 565	1 441	1 691	1 342
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	131 162	250 271	251 827	245 845	267 958
MAY-EN-MULTIEN STEP	48 851	50 904	52 533	55 518	57 174
OCQUERRE PR CFA Rue de Bel Air (CFA ZI)	423	613	571	439	434
OCQUERRE PR du bruit	403	421	438	525	438
OCQUERRE PR Rue du Chalet	198	196	204	200	110

Consommation électrique en kWh	2021	2022	2023	2024	2025
OCQUERRE PR SNCF	1 447	1 958	2 595	2 790	2 475
TANCROU / JAIGNES STEP	6 119	9 935	10 517	10 088	12 252
TANCROU PR Route de Jaignes	1 590	1 683	1 290	1 393	1 623
VENDREST STEP Cimetière	14 956	17 697	17 261	17 570	17 010
VENDREST STEP de Chaton	28 181	33 881	37 355	35 326	35 811
Total	652 222	796 015	821 119	949 614	939 565

Les consommations d'énergie présentées ci-dessus sont établies à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

Production de boues

Nom de l'installation	2024 (tMS)	2025 (tMS)
ARMENTIERES-EN-BRIE STEP	8,17	8,183
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	29,208	51,112
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	9,624	9,629
CROUY-SUR-OURCQ STEP du hameau de la Chaussée	0,035	0,046
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	25,181	29,58
DHUISY STEP	0	24,064
ETREPILLY STEP	16,205	12,931
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	6,454	5,228
MARCILLY STEP	3,853	4,127
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	106,196	85,361
MAY-EN-MULTIEN STEP	18,942	13,919
TANCROU / JAIGNES STEP	4,211	4,925
VENDREST STEP de Chaton	11,075	14,055
VENDREST STEP Cimetière	5,347	6,65
TOTAL	244.501	269.81



Evacuation des boues

Nom de l'installation	Destination	2024 (tMS)	2025 (tMS)
ARMENTIERES-EN-BRIE STEP	Boues évacuées sans traitement vers STEP	8,177	7,014
COCHEREL Lagune de Crépoil	Boues évacuées sans traitement vers STEP	0	149,29
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Boues évacuées sans traitement vers STEP	0,866	0
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	23,341	31,664
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Boues traitées évacuées vers STEP	8,973	9,132
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	0	0
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Boues traitées évacuées vers STEP	4,423	0,27
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Boues traitées vers épandage agricole	20,97	25,2
CROUY-SUR-OURCQ STEP du hameau de la Chaussée	Boues évacuées sans traitement vers compostage produit (F)	0,035	0,046
DHUISY STEP	Boues évacuées sans traitement vers épandage agricole (F)	0	24,064
ETREPILLY STEP	Boues traitées évacuées vers STEP	12,474	12,425
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	Boues évacuées sans traitement vers STEP	6,454	5,228
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	Boues traitées vers décharge	0	0
Lagune de Beauval	Boues traitées vers épandage agricole (F)	0	20,74
MARCILLY STEP	Boues évacuées sans traitement vers STEP	3,853	4,127
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	143,43	137,399
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Boues traitées vers épandage agricole	0	0
MAY-EN-MULTIEN STEP	Boues traitées évacuées vers STEP	16,859	15,042
TANCROU / JAIGNES STEP	Boues évacuées sans traitement vers STEP	4,211	4,925
TROCY-EN-MULTIEN Lagune	Boues évacuées sans traitement vers épandage agricole (F)	0	76,68
VENDREST STEP Cimetière	Boues évacuées sans traitement vers STEP	5,347	6,65
VENDREST STEP de Chaton (lagune)	Boues évacuées sans traitement vers épandage agricole (F)	0	5,11
VENDREST STEP de Chaton	Boues traitées évacuées vers STEP	8,03	9,685
TOTAL		267.443	544,691

Les sous-produits : Sables

Nom de l'installation	2024 (Kilogrammes)	2025 (Kilogrammes)
ARMENTIERES-EN-BRIE STEP	4	0
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	3	0
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	2	7 000
ETREPILLY STEP	2	3 000
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	5	3 000
MARCILLY STEP	2	0
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	0	14 000
MAY-EN-MULTIEN STEP	9 807	0
VENDREST STEP de Chaton	5	8 500

Les apports extérieurs

Nom de l'installation	Origine	2024	2025
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	S5 - Apports extérieurs boues - KgMS (en kg matière sèche)	79 668	74 498
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	S5 - Apports extérieurs boues - Mètre cube (en m³)	4 360	3 694
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	S5 - Apports extérieurs boues - Siccité (en %)	128	124
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	S5 - Apports extérieurs de boues - Kg (en kg)	4 360 000	3 694 000

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas inclus dans le présent rapport, car il ne nous a pas été communiqué avant la rédaction de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être transmise à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1. Ces modifications réglementaires, fondées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement, peuvent expliquer des changements de conformité.

Nous sommes à votre disposition pour expliquer ces évolutions.

DÉTAIL DE LA CONFORMITÉ PAR SYSTÈME DE TRAITEMENT

Nombre de bilans 24h acceptables par système de traitement durant l'année

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Libellé de l'installation	2024	2025
ARMENTIERES-EN-BRIE STEP	2	2
COCHEREL Lagune de Crépoil	1	0
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	11	12
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	0	2
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	2	2
DHUISY STEP	1	1
ETREPILLY STEP	1	1
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	1	2
MARCILLY STEP	1	1
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	11	12
MAY-EN-MULTIEN STEP	2	3
TANCROU / JAIGNES STEP	1	1
TROCY-EN-MULTIEN Lagune	2	0
VENDREST STEP Cimetière	0	1
VENDREST STEP de Chaton	1	1



Taux de conformité par système de traitement

Libellé de l'installation	2024	2025	Evaluation de la conformité par l'exploitant
ARMENTIERES-EN-BRIE STEP	100%	100%	Conforme
COCHEREL Lagune de Crépoil	100%	-	-
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	90,91%	100%	Conforme
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	-	100%	Conforme
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	100%	100%	Conforme
CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	-	-	-
CROUY-SUR-OURCQ STEP du hameau de la Chaussée	-	-	-
DHUISY STEP	0%	0%	Non Conforme
DOUY-LA-RAMEE Lagune	100%	-	-
ETREPILLY STEP	100%	100%	Conforme
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	50%	100%	Conforme
LE PLESSIS-PLACY Lagune du hameau de Beauval	-	-	-
MARCILLY STEP	100%	0%	Non Conforme
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	100%	100%	Conforme
MAY-EN-MULTIEN STEP	100%	66,67%	Conforme
TANCROU / JAIGNES STEP	100%	100%	Conforme
TROCY-EN-MULTIEN Lagune	100%	-	-
VENDREST STEP Cimetière	-	100%	Conforme
VENDREST STEP de Chaton	100%	100%	Conforme

Le taux de conformité est calculé en divisant le nombre de bilans acceptables et conformes par le nombre total de bilans acceptables par système de traitement



9 LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Opérations d'hydrocurage préventif programmés

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire total de canalisations (ml)	Linéaire de canalisations eau pluvial (ml)	Total (ml)
ARMENTIERES-EN-BRIE	616	0	616
COCHEREL	1840	0	1840
CONGIS-SUR-THEROUANNE	400	0	400
COULOMBS-EN-VALOIS	281	0	281
CROUY-SUR-OURCQ	525	0	525
ETREPILLY	770	0	770
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	957	0	957
LE PLESSIS-PLACY	502	40	542
LIZY-SUR-OURCQ	3070	0	3070
Total	8 961	40	9 001

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
ARMENTIERES-EN-BRIE	05/08/25	RUE DE LA GILLETTE RUE DE MARY RUE DE TANCROU RUE DES CERISIERS RUE DU CHEF DE VILLE	616
COCHEREL	21/02/25	25 RUE DE LA LOGE	3
COCHEREL	17/03/25	RUE DE MERRANNE	400
COCHEREL	24/03/25	RUE DE L'ECOLE RUE SAINT-LEU	73
COCHEREL	04/09/25	RUE BELLEVUE RUE DE LA COURTE SOUPE RUE DE LA LOGE RUE DE NORMANDIE RUE DU GUE MATHIEU	1364
CONGIS-SUR-THEROUANNE	27/02/25	RUE DE L'EGLISE RUE DE LA POSTE RUE DE VILLERS RUE DU MONTIER	400
CROUY-SUR-OURCQ	21/02/25	4 RUE BELLET	15
CROUY-SUR-OURCQ	24/07/25	AVENUE DE FUSSY RUE DE TRESMES RUE DES MEUNIER	510
ETREPILLY	16/01/25	RUE DU PONT DES PLANCHES	78
ETREPILLY	20/08/25	RUE DU PONT DES PLANCHES RUE CHEF DE VILLE	303
ETREPILLY	22/08/25	RUE DE L'ECOLE RUE DE L'EGLISE RUE DU MARECHAL	389
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	29/08/25	RUE DU GENERAL DE GAULLE	180
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	02/09/25	RUE DE LA FOULERIE RUE DES JARDINS	777
LE PLESSIS-PLACY	28/03/25	RUE DE L'EGLISE RUE DE LA FERME DU PRE	502



Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
		RUE DE VERNELLE RUE DES BERGERS RUE JACQUOT RUE PAVE	
LE PLESSIS-PLACY	24/04/25	RUE DE LA FERME DU PRE RUE DES BERGERS	40
LIZY-SUR-OURCQ	22/05/25	RUE DE MARY	940
LIZY-SUR-OURCQ	19/08/25	RUE DES MORTS RUE HAROUARD	80
LIZY-SUR-OURCQ	08/09/25	RUE ALEXANDER FLEMING RUE DU CHATELET RUE SAINT-EXUPERY	170
LIZY-SUR-OURCQ	26/09/25	RUE ALEXANDER FLEMING RUE CHARLES PEGUY RUE DE LIZY RUE DES FRERES BOUGLIONE RUE DU GENERAL DE GAULLE RUE GUILLAUME APOLLINAIRE RUE TREVIN	1100
LIZY-SUR-OURCQ	02/10/25	RUE SAINT-EXUPERY RUE DU GENERAL DE GAULLE RUE HENRI DUNANT	780

Opérations d'hydrocurage préventif non programmés et débouchages

Synthèse des opérations d'hydrocurage préventif non programmés effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année :

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
COCHEREL	Curage EU	2	150
COCHEREL	Débouchage Hydro EU	6	410
COCHEREL	Débouchage Rior EU	2	0
CONGIS-SUR-THEROUANNE	Curage EU	4	400
CONGIS-SUR-THEROUANNE	Débouchage Hydro EU	1	100
CONGIS-SUR-THEROUANNE	Débouchage Rior EU	2	0
COULOMBS-EN-VALOIS	Curage EU	1	0
CROUY-SUR-OURCQ	Curage EU	2	200
CROUY-SUR-OURCQ	Débouchage Hydro Branchement	1	65
CROUY-SUR-OURCQ	Débouchage Hydro EU	1	100
CROUY-SUR-OURCQ	Débouchage Rior EU	1	0
DOUY-LA-RAMEE	Curage EU	1	100
ETREPILLY	Curage EU	1	100
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	Curage EU	1	100
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	Débouchage Rior EU	1	0
LE PLESSIS-PLACY	Débouchage Hydro EU	1	0
LE PLESSIS-PLACY	Débouchage Hydro UN	1	100
LIZY-SUR-OURCQ	Curage EU	1	100
LIZY-SUR-OURCQ	Débouchage Hydro EU	1	100
LIZY-SUR-OURCQ	Débouchage Rior EU	1	0
Total		32	2025



Détail des opérations d'hydrocurage préventif non programmés effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année :

Commune	Date	Adresse
COCHEREL	23/01/25	19 RUE DE MERRANNE
COCHEREL	31/01/25	16 RUE DE MERRANNE
COCHEREL	16/02/25	25BIS RUE DE LA LOGE
COCHEREL	17/02/25	25 RUE DE LA LOGE
COCHEREL	27/02/25	21 RUE DE MERRANNE
COCHEREL	17/05/25	4 RUE DE LA SOURCE
COCHEREL	27/05/25	4 RUE DE LA SOURCE
COCHEREL	11/09/25	ENTREE STEP LAGUNE
CONGIS-SUR-THEROUANNE	17/01/25	IMPASSE DU VERT MOULIN
CONGIS-SUR-THEROUANNE	28/01/25	6 RUE DE LA POSTE
CONGIS-SUR-THEROUANNE	13/02/25	14 RUE DE LA POSTE
CONGIS-SUR-THEROUANNE	26/03/25	92 RUE DU VERT MOULIN
CONGIS-SUR-THEROUANNE	23/09/25	13 RESIDENCE LES MOTTES
COULOMBS-EN-VALOIS	25/07/25	15 CHEMIN DES CANES
CROUY-SUR-OURCQ	18/06/25	22 RUE RAPHAEL
CROUY-SUR-OURCQ	17/07/25	CHE DE TRESMES
CROUY-SUR-OURCQ	12/08/25	21 RUE DU GENERAL DE GAULLE
CROUY-SUR-OURCQ	28/11/25	22BIS RUE DE MONTANGLOS
DOUY-LA-RAMEE	19/06/25	10 ROUTE DE NONGLOIRE
ETREPILLY	24/02/25	RLE JEAN CLAUDE
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	10/03/25	5 RUE DE LA VALLEE
LE PLESSIS-PLACY	29/07/25	COURS DES BERGERS
LE PLESSIS-PLACY	21/11/25	25 RUE DE L'EGLISE
LIZY-SUR-OURCQ	06/01/25	6 RUE HENRI DUNANT
LIZY-SUR-OURCQ	20/10/25	PLACE AMBROISE PARE

Opérations de débouchage ponctuel

Détails des interventions ponctuelles de désobstruction de réseaux et/ou de branchements à l'aide d'un équipement tel qu'un RIOR, une canne ou une aspiratrice

Commune	Date	Adresse
COCHEREL	24/01/25	21 RUE DE MERRANNE
COCHEREL	17/05/25	4 RUE DE LA SOURCE
CONGIS-SUR-THEROUANNE	17/01/25	2 SQUARE DU MOULIN
CONGIS-SUR-THEROUANNE	13/02/25	33 RUE DE LA POSTE
CROUY-SUR-OURCQ	17/06/25	16 RUE RAPHAEL
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	10/03/25	5 RUE DE LA VALLEE
LIZY-SUR-OURCQ	06/01/25	6 RUE HENRI DUNANT

Opération de passage caméra

Synthèse des passages caméra réalisés durant l’année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
COCHEREL	2
CROUY-SUR-OURCQ	9
LE PLESSIS-PLACY	10
LIZY-SUR-OURCQ	900
Total	921

Détail des passages caméra réalisés durant l’année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
COCHEREL	21/02/25	25 RUE DE LA LOGUE	2
CROUY-SUR-OURCQ	10/09/25	40 RUE DU GENERAL DE GAULLE	9
LE PLESSIS-PLACY	29/01/25	2 RUE DE TRESLONG	10
LIZY-SUR-OURCQ	27/05/25	ROUTE DE MARY RUE BENOIST RUE CARNOT RUE DE LA REPUBLIQUE RUE FOCH RUE GANBETTA RUE PASTEUR	897
LIZY-SUR-OURCQ	20/02/25	9 RUE DES ECOLES	3

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l’année :

Commune	Nombre
ARMENTIERES-EN-BRIE	29
COCHEREL	4
CONGIS-SUR-THEROUANNE	5
COULOMBS-EN-VALOIS	2
CROUY-SUR-OURCQ	6
DHUISY	4
ETREPILLY	8
ISLES-LES-MELDEUSES	4
LIZY-SUR-OURCQ	13
MARCILLY	6
MARY-SUR-MARNE	6
OCQUERRE	7
TANCROU	6
VENDREST	5
Total	105

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l’année :

Commune	Date	Adresse
ARMENTIERES-EN-BRIE	13/01/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	30/01/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	13/02/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	19/02/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Rue de l'Abreuvoir
ARMENTIERES-EN-BRIE	26/02/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	11/03/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	25/03/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	08/04/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	23/04/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	05/05/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	19/05/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	22/05/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Rue de l'Abreuvoir
ARMENTIERES-EN-BRIE	04/06/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	18/06/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	01/07/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	29/07/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	11/08/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	27/08/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	05/09/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	19/09/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	03/10/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	03/10/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Rue de l'Abreuvoir
ARMENTIERES-EN-BRIE	17/10/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	31/10/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	06/11/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	18/11/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	27/11/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois



Commune	Date	Adresse
ARMENTIERES-EN-BRIE	03/12/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
ARMENTIERES-EN-BRIE	18/12/25	ARMENTIERES-EN-BRIE PR Château du Vignois
COCHEREL	18/07/25	COCHEREL Lagune de Crépoil
COCHEREL	05/08/25	COCHEREL PR de Geincourt
COCHEREL	05/08/25	COCHEREL PR Rue de Fleurigny
COCHEREL	04/12/25	COCHEREL PR Rue de Fleurigny
CONGIS-SUR-THEROUANNE	06/05/25	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Voyeux Villers-les-Rigault
CONGIS-SUR-THEROUANNE	10/06/25	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR + BO Les Mottes
CONGIS-SUR-THEROUANNE	27/06/25	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Rue du stade
CONGIS-SUR-THEROUANNE	27/06/25	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Vestiaires
CONGIS-SUR-THEROUANNE	03/07/25	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Voyeux Villers-les-Rigault
COULOMBS-EN-VALOIS	16/05/25	COULOMBS-EN-VALOIS STEP
COULOMBS-EN-VALOIS	14/10/25	COULOMBS-EN-VALOIS STEP
CROUY-SUR-OURCQ	07/03/25	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes
CROUY-SUR-OURCQ	07/03/25	CROUY-SUR-OURCQ STEP du hameau de la Chaussée
CROUY-SUR-OURCQ	04/07/25	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes
CROUY-SUR-OURCQ	22/08/25	CROUY-SUR-OURCQ PR Avenue de la gare
CROUY-SUR-OURCQ	27/08/25	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes
CROUY-SUR-OURCQ	05/09/25	CROUY-SUR-OURCQ STEP du hameau de la Chaussée
DHUISY	31/03/25	DHUISY PR Rue de Lizy
DHUISY	31/03/25	DHUISY PR Rue des Louvets
DHUISY	31/03/25	DHUISY PR Rue Verte
DHUISY	11/06/25	DHUISY STEP
ETREPILLY	23/01/25	ETREPILLY PR Rue du pont Verard RD401
ETREPILLY	04/04/25	ETREPILLY PR du terrain de sport ancien stade
ETREPILLY	04/04/25	ETREPILLY PR Rue du Moulin
ETREPILLY	04/04/25	ETREPILLY PR Rue Jean Claude
ETREPILLY	07/07/25	ETREPILLY PR Rue du Moulin
ETREPILLY	01/09/25	ETREPILLY PR Rue du Moulin
ETREPILLY	01/09/25	ETREPILLY PR Rue du pont Verard RD401
ETREPILLY	01/09/25	ETREPILLY PR Rue Jean Claude
ISLES-LES-MELDEUSES	13/05/25	ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis
ISLES-LES-MELDEUSES	27/05/25	ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis
ISLES-LES-MELDEUSES	22/09/25	ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis
ISLES-LES-MELDEUSES	15/12/25	ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis
LIZY-SUR-OURCQ	08/01/25	LIZY-SUR-OURCQ PR Route de Ocquerre
LIZY-SUR-OURCQ	12/02/25	LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade
LIZY-SUR-OURCQ	20/02/25	LIZY-SUR-OURCQ PR Ecole des Filles- Rue des écoles
LIZY-SUR-OURCQ	01/04/25	LIZY-SUR-OURCQ PR Route de Ocquerre
LIZY-SUR-OURCQ	10/06/25	LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir
LIZY-SUR-OURCQ	23/06/25	LIZY-SUR-OURCQ PR Champ Bodor
LIZY-SUR-OURCQ	27/06/25	LIZY-SUR-OURCQ PR de l'Ourcq
LIZY-SUR-OURCQ	04/07/25	LIZY-SUR-OURCQ PR Ecole des Filles- Rue des écoles
LIZY-SUR-OURCQ	30/07/25	LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir
LIZY-SUR-OURCQ	21/08/25	LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers
LIZY-SUR-OURCQ	22/08/25	LIZY-SUR-OURCQ PR Route de Ocquerre
LIZY-SUR-OURCQ	14/10/25	LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers
LIZY-SUR-OURCQ	21/10/25	LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir



Commune	Date	Adresse
MARCILLY	03/02/25	MARCILLY STEP
MARCILLY	07/05/25	MARCILLY STEP
MARCILLY	22/08/25	MARCILLY PR Route de Douy
MARCILLY	25/08/25	MARCILLY STEP
MARCILLY	10/11/25	MARCILLY STEP
MARCILLY	15/12/25	MARCILLY PR Route de Douy
MARY-SUR-MARNE	27/05/25	MARY-SUR-MARNE PR Trois Vallées (Colombier)
MARY-SUR-MARNE	06/06/25	MARY-SUR-MARNE PR Quai Jean Papin
MARY-SUR-MARNE	19/08/25	MARY-SUR-MARNE PR Quai Jean Papin
MARY-SUR-MARNE	19/08/25	MARY-SUR-MARNE PR Trois Vallées (Colombier)
MARY-SUR-MARNE	15/12/25	MARY-SUR-MARNE PR Quai Jean Papin
MARY-SUR-MARNE	15/12/25	MARY-SUR-MARNE PR Trois Vallées (Colombier)
OCQUERRE	21/08/25	OCQUERRE PR CFA Rue de Bel Air (CFA ZI)
OCQUERRE	21/08/25	OCQUERRE PR du bruit
OCQUERRE	21/08/25	OCQUERRE PR Rue du Chalet
OCQUERRE	21/08/25	OCQUERRE PR SNCF
OCQUERRE	15/12/25	OCQUERRE PR CFA Rue de Bel Air (CFA ZI)
OCQUERRE	15/12/25	OCQUERRE PR du bruit
OCQUERRE	15/12/25	OCQUERRE PR SNCF
TANCROU	16/05/25	TANCROU / JAIGNES STEP
TANCROU	16/05/25	TANCROU PR Route de Jaignes
TANCROU	08/07/25	TANCROU / JAIGNES STEP
TANCROU	08/07/25	TANCROU PR Route de Jaignes
TANCROU	21/10/25	TANCROU / JAIGNES STEP
TANCROU	21/10/25	TANCROU PR Route de Jaignes
VENDREST	31/01/25	VENDREST STEP Cimetière
VENDREST	15/04/25	VENDREST STEP Cimetière
VENDREST	15/04/25	VENDREST STEP de Chaton
VENDREST	01/09/25	VENDREST STEP Cimetière
VENDREST	15/12/25	VENDREST STEP Cimetière

Les casses ou fuites du réseau

Les casses sur conduites

Détail des fuites, ou des casses, réparées sur conduites :

Commune	Nature	Date	Adresse
COULOMBS EN VALOIS	Amiante ciment	22/05/25	35 GRANDE RUE
LIZY SUR OURCQ	Inconnu	20/06/25	RUE DU CANAL
MARY SUR MARNE	Grès	11/08/25	14 GRANDE RUE

Les casses sur branchements

Détail des fuites, ou des casses, réparées sur branchements :

Commune	Date	Adresse
COCHEREL	04/03/25	25 RUE DE LA LOGE
CONGIS SUR THEROUANNE	04/02/25	3 CHEMIN DES CARREAUX
CONGIS SUR THEROUANNE	03/07/25	16V RUE DU GRAND VOYEUX
LIZY SUR OURCQ	03/01/25	5 ROUTE DE CONGIS
LIZY SUR OURCQ	18/02/25	9 RUE DES ECOLES



Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
COCHEREL	COCHEREL PR Rue de Fleurigny	Pompe de relèvement n°1	07/04/25	Curatif
COCHEREL	COCHEREL PR de Geincourt	Armoire de commande	14/08/25	Curatif
COCHEREL	COCHEREL PR Rue de Fleurigny	Barres guidage	04/12/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Pompe de reprises des boues déshydratées	17/01/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Moteur vis	29/01/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Vestiaires	Armoire de commande	03/03/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Pompe à FLOTTANT	03/03/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Pompe à FLOTTANT	06/03/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Pompe à FLOTTANT	11/03/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Voyeux Villers-les-Rigault	Armoire de commande	12/03/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Pompe à FLOTTANT	17/06/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Voyeux Villers-les-Rigault	Tuyauterie	07/07/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Rue du stade	Compresseur traitement H2S	11/07/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Vestiaires	Armoire de commande	11/07/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Pont du clarificateur avec garde-corps	18/07/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Aération et Agitateurs	13/08/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR + BO Les Mottes	Pompes de relèvement	10/11/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Pompe de reprises des boues déshydratées	23/11/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Sonde radar poste de relèvement	18/12/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Pompe de recirculation N°2 vers zone anaérobie	22/12/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Voyeux Villers-les-Rigault	Armoire de commande	22/12/25	Curatif
COULOMBS EN VALOIS	COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Télésurveillance	20/03/25	Curatif
COULOMBS EN VALOIS	COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Compresseur d'air	28/03/25	Préventif
COULOMBS EN VALOIS	COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Surpresseur N°1	12/06/25	Curatif
COULOMBS EN VALOIS	COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Surpresseur N°2	17/06/25	Curatif
COULOMBS EN VALOIS	COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Pont racleur clarificateur	02/09/25	Curatif
COULOMBS EN VALOIS	COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Armoire de commande	13/11/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	Télésurveillance	07/01/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Table d'égouttage	09/01/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Table d'égouttage	28/03/25	Préventif
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Télésurveillance	17/04/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Pompe de recirculation n°2	04/06/25	Curatif



Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	Armoire de commande	10/06/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	Armoire de commande	17/06/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Table d'égouttage	24/06/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Armoire de commande	28/08/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Agitateur silo à boues	05/09/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP du hameau de la Chaussée	Bâche souple boue	07/10/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Hydroéjecteur	18/11/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Portail accès station n°1	22/12/25	Curatif
DHUISY	DHUISY PR Rue des Louvets	Compresseur H2S	06/01/25	Curatif
DHUISY	DHUISY PR Rue des Louvets	Armoire de commande	24/03/25	Curatif
DHUISY	DHUISY STEP	Tuyauterie	11/06/25	Curatif
DHUISY	DHUISY STEP	Armoire de commande	04/08/25	Curatif
DHUISY	DHUISY PR Rue des Louvets	Télétransmission	09/10/25	Curatif
DHUISY	DHUISY PR Rue de Lizy	Télétransmission	09/10/25	Curatif
DHUISY	DHUISY PR Rue Verte	Télétransmission	09/10/25	Curatif
ETREPILLY	ETREPILLY STEP	Télésurveillance	25/03/25	Curatif
ETREPILLY	ETREPILLY PR Rue du pont Verard RD401	Armoire de commande	29/04/25	Curatif
ETREPILLY	ETREPILLY PR du terrain de sport ancien stade	Télétransmission	17/07/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Télésurveillance	19/02/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Télésurveillance	04/09/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Télésurveillance	17/12/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	Tuyauterie refoulement	14/02/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR Route de Ocquerre	Détecteurs de niveaux	18/02/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR Route de Ocquerre	Trappe double vantail fonte PR	02/04/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Pompe de relèvement n°1	02/04/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Télétransmission	17/04/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	Armoire de commande	22/04/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR Ecole des Filles- Rue des écoles	Détecteurs de niveaux	28/07/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers	Armoire de commande	04/08/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	Vanne	08/08/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	Pompe de relevement N°2	09/09/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	Pompe de relevement N°2	28/10/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Vannes	18/11/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers	Pompe relèvement n°2	23/12/25	Curatif
MARCILLY	MARCILLY STEP	Armoire de commande	02/01/25	Curatif
MARCILLY	MARCILLY STEP	Pompe de relevement N°1	21/01/25	Curatif
MARCILLY	MARCILLY STEP	Pompe de relevement N°2	18/02/25	Curatif



Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
MARCILLY	MARCILLY STEP	Armoire de commande	06/03/25	Curatif
MARCILLY	MARCILLY STEP	Compresseur	28/03/25	Préventif
MARCILLY	MARCILLY STEP	Compresseur	28/03/25	Préventif
MARCILLY	MARCILLY STEP	Tuyauterie	27/08/25	Curatif
MARCILLY	MARCILLY STEP	Compresseur	29/08/25	Préventif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Boite dérivation	05/02/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE PR Quai Jean Papin	Télétransmission	06/03/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE PR Trois Vallées (Colombier)	Télétransmission	06/03/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe à boue	07/04/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe à boue	08/04/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe à boue	30/05/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Tapis convoyeur	08/07/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Agitateur silo à boues	31/07/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Agitateur silo à boues	03/09/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Centrale de préparation polymère	05/09/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Préleveur amont	17/09/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Dégrilleur motorisé rotatif	08/10/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE PR Trois Vallées (Colombier)	Détecteurs de niveaux	14/10/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe de chlorure ferrique n°1	28/10/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe de chlorure ferrique n°1	29/10/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Débitmètre bypass	29/10/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE PR Quai Jean Papin	Télétransmission	31/10/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Débitmètre aval	03/11/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Préparante polymère	18/11/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Garde-corps	20/11/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Centrale de préparation polymère	01/12/25	Curatif
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pont racleur Dégraisseur	23/12/25	Curatif
MAY EN MULTIEN	MAY-EN-MULTIEN STEP	Dégrilleur automatique D1	21/01/25	Curatif
MAY EN MULTIEN	MAY-EN-MULTIEN STEP	Télétransmission avec automatisme	25/03/25	Curatif
MAY EN MULTIEN	MAY-EN-MULTIEN STEP	Armoire de commande	25/11/25	Curatif
MAY EN MULTIEN	MAY-EN-MULTIEN STEP	Armoire de commande	27/11/25	Curatif
OCQUERRE	OCQUERRE PR du bruit	Armoire poste	28/07/25	Curatif
OCQUERRE	OCQUERRE PR Rue du Chalet	Télétransmission	25/11/25	Curatif
TANCROU	TANCROU / JAIGNES STEP	Disques biologiques 4	24/06/25	Curatif
TANCROU	TANCROU / JAIGNES STEP	Canalisation	03/07/25	Curatif
TANCROU	TANCROU / JAIGNES STEP	Armoire de commande	07/07/25	Curatif
TANCROU	TANCROU / JAIGNES STEP	Décanteur digesteur 1	04/09/25	Curatif
TANCROU	TANCROU / JAIGNES STEP	Coffret électrique tambour filtrant	02/10/25	Curatif
TANCROU	TANCROU / JAIGNES STEP	Décanteur digesteur 1	20/10/25	Curatif
TANCROU	TANCROU / JAIGNES STEP	Télésurveillance	18/11/25	Curatif
VENDREST	VENDREST STEP Cimetière	Télétransmission	13/01/25	Curatif
VENDREST	VENDREST STEP de Chaton	Télétransmission	13/01/25	Curatif



Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
VENDREST	VENDREST STEP de Chaton	Télétransmission	12/03/25	Curatif
VENDREST	VENDREST STEP Cimetière	Turbine d'aération	03/04/25	Curatif
VENDREST	VENDREST STEP Cimetière	Canalisation	10/04/25	Curatif
VENDREST	VENDREST STEP de Chaton	Télétransmission	25/05/25	Curatif
VENDREST	VENDREST STEP de Chaton	Dégrilleur	01/10/25	Curatif
VENDREST	VENDREST STEP de Chaton	Silo à boues	07/11/25	Curatif
VENDREST	VENDREST STEP de Chaton	Armoire de commande	13/11/25	Curatif
VENDREST	VENDREST STEP Cimetière	Garde-corps	16/12/25	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libellé de l'installation	Date
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	08/09/25
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ PR Avenue de la gare	09/09/25
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	09/09/25
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	10/09/25
ETREPILLY	ETREPILLY STEP	08/09/25
ETREPILLY	ETREPILLY PR Rue du Moulin	08/09/25
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	10/09/25
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers	10/09/25
LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ PR Champ Bodor	10/09/25
MARY SUR MARNE	MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	21/09/25
MAY EN MULTIEN	MAY-EN-MULTIEN STEP	16/09/25
TANCROU	TANCROU PR Route de Jaignes	12/09/25

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Plot de potence vertical BO	08/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Treuil BO	08/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Potence BO	08/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Potence BA	08/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Plot de potence zone de contact	08/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Potence zone de contact	08/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Palan zone de contact	08/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Palan BA	08/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Plot de potence BA	08/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Potence Anaérobie	08/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	palonnier de levage surpression	08/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Palan Anaérobie	08/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Plot de potence mural poste toutes eaux	08/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE	Plot de potence recirculation	08/09/25

LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel :

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** implique un engagement de la part du Déléataire à exécuter un programme préétabli d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée est définie à partir d'un calendrier prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Programme Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du Programme.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel :

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** implique un prélèvement annuel sur les recettes du service, tel que défini contractuellement, afin de financer des dépenses de renouvellement dans le cadre d'une planification pluriannuelle spécifique. La liste des équipements couverts par ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie lors de la signature du contrat.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du fonds.

La garantie pour la continuité de service :

Une **Garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel visant à assurer le bon fonctionnement des installations. Elle est mise en place indépendamment d'un programme contractuel et ne nécessite pas le remboursement des montants non utilisés à la fin du contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Les tableaux reprennent ci-après les opérations de renouvellement :

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
ARMENTIERES- EN-BRIE PR Rue de l'Abreuvoir	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel					674						
ARMENTIERES- EN-BRIE PR Rue de l'Abreuvoir	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel									5 297		
ARMENTIERES- EN-BRIE PR Château du Vignois	Barres de guidage pompe n°2	Renouvellement complet du matériel				744							
ARMENTIERES- EN-BRIE PR Château du Vignois	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel					597						
ARMENTIERES- EN-BRIE PR Château du Vignois	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel									5 297		
ARMENTIERES- EN-BRIE PR Château du Vignois	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel				2 089							
ARMENTIERES- EN-BRIE STEP	Compresseur	Renouvellement complet du matériel				2 146							
ARMENTIERES- EN-BRIE STEP	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	617										
ARMENTIERES- EN-BRIE STEP	Chauffage local commande	Renouvellement complet du matériel									979		
ARMENTIERES- EN-BRIE STEP	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel					3 128						2025
ARMENTIERES- EN-BRIE STEP	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel					37 446						
ARMENTIERES- EN-BRIE STEP	Pompe de recirculation n°1	Renouvellement complet du matériel		2 180									
ARMENTIERES- EN-BRIE STEP	Clarificateur	Remplacement de composant ou grosse réparation				12 500							
COCHEREL PR de Geincourt	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel								4 586			
COCHEREL PR de Geincourt	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel										6 387	
COCHEREL PR Rue de Fleurigny	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel								4 428			
COCHEREL PR Rue de Fleurigny	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel			3 941								2025
CONGIS-SUR- THEROUANNE PR Vestiaires	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		3 041									

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
CONGIS-SUR- THEROUANNE PR Vestiaires	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		6 317									2026
CONGIS-SUR- THEROUANNE PR Vestiaires	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		6 317									
CONGIS-SUR- THEROUANNE PR Vestiaires	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel							1 405				
CONGIS-SUR- THEROUANNE PR Vestiaires	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel		1 405									
CONGIS-SUR- THEROUANNE PR Voyeux Villers-les- Rigault	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel								3 711			
CONGIS-SUR- THEROUANNE PR Voyeux Villers-les- Rigault	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel		2 208									2025
CONGIS-SUR- THEROUANNE PR Voyeux Villers-les- Rigault	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel			2 208								
CONGIS-SUR- THEROUANNE PR Rue du stade	Compresseur traitement H2S	Renouvellement complet du matériel		3 481									
CONGIS-SUR- THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Hydroéjecteur	Renouvellement complet du matériel								5 645			
CONGIS-SUR- THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Sonde radar bassin d'orage	Renouvellement complet du matériel		883									
CONGIS-SUR- THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Sonde Dégrilleur	Renouvellement complet du matériel	644										
CONGIS-SUR- THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Sonde radar poste de relèvement	Renouvellement complet du matériel		883									
CONGIS-SUR- THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Débitmètre TP général	Renouvellement complet du matériel	1 267										
CONGIS-SUR- THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Débitmètre temps sec	Renouvellement complet du matériel						1 629					
CONGIS-SUR- THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Débitmètre temps pluie	Renouvellement complet du matériel						1 629					



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Préleveur amont dégrilleur	Renouvellement complet du matériel										4 575	
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	ventilation	Renouvellement complet du matériel										945	
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Armoire de commande locale dégrilleur	Renouvellement complet du matériel									7 374		
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Pompe temps sec N°1	Renouvellement complet du matériel	3 370										
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Pompe temps sec N°2	Renouvellement complet du matériel										3 370	
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Détecteur de gaz H2S alarme sonore et visuelle	Renouvellement complet du matériel						1 511					
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Agitateur	Renouvellement complet du matériel					3 100						
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Agitateur	Renouvellement complet du matériel					3 100						
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Agitateur silo	Renouvellement complet du matériel			3 100								
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Diffuseur fines bulles	Renouvellement complet du matériel							7 980				
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Compresseur d'air	Renouvellement complet du matériel	1 736										
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Serrurerie Bassin orage	Renouvellement complet du matériel						1 547					
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Serrurerie du poste	Renouvellement complet du matériel						6 187					
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel								2 894			2025
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Pompe Bassin Orage	Renouvellement complet du matériel	1 583										2024
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Dégrilleur motorisé rotatif	Renouvellement complet du matériel					24 843						
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Racleur de surface	Renouvellement complet du matériel	9 281										
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Potence bassin d'aération	Renouvellement complet du									1 027		



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
		matériel											
COULOMBS-EN-VALLOIS STEP	Motoréducteur Pont racleur clarificateur	Renouvellement complet du matériel				2 158							
CROUY-SUR-OURCQ PR chemin de Picardie	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel							3 041				2025
CROUY-SUR-OURCQ PR chemin de Picardie	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel							5 339				
CROUY-SUR-OURCQ PR chemin de Picardie	Disjoncteur	Renouvellement complet du matériel							970				
CROUY-SUR-OURCQ PR chemin de Picardie	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel							1 531				
CROUY-SUR-OURCQ PR chemin de Picardie	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel	1 531										
CROUY-SUR-OURCQ PR Avenue de la gare	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel							1 524				
CROUY-SUR-OURCQ PR Avenue de la gare	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel							1 524				
CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	Débitmètre sortie	Renouvellement complet du matériel	1 546										2025
CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel							3 173				
CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel							32 446				
CROUY-SUR-OURCQ STEP du hameau de la Chaussée	Pompe de relèvement n°2 en caisse	Renouvellement complet du matériel						1 463					
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Pompe polymère	Renouvellement complet du matériel				1 992							
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Pompe doseuse javel	Renouvellement complet du matériel	1 615										
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Pompe doseuse chlorure ferrique n°1	Renouvellement complet du matériel	1 278										
CROUY-SUR-OURCQ STEP	Pompe doseuse chlorure ferrique	Renouvellement complet du	1 278										2024



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
chemin des Tresmes	n°2	matériel											
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Pompe alimentation boue table	Renouvellement complet du matériel	2 174										2024
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Débitmètre aval	Renouvellement complet du matériel						1 115					
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Préleveur amont	Renouvellement complet du matériel		4 576									2025
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 951									
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		23 199									
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel								1 804			
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Pompe de recirculation n°1	Renouvellement complet du matériel									1 268		
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Pompe de recirculation n°2	Renouvellement complet du matériel									1 268		2025
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Table d'égouttage	Renouvellement complet du matériel		20 332									
DHUISY PR Rue des Louvets	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel						3 041					2025
DHUISY PR Rue des Louvets	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel						5 042					
DHUISY PR Rue de Lizy	Sonde de niveau ultrason	Renouvellement complet du matériel	729										
DHUISY PR Rue de Lizy	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel						3 041					2025
DHUISY PR Rue de Lizy	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel						5 961					
DHUISY PR Rue de Lizy	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel									1 895		
DHUISY PR Rue Verte	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel						3 041					

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
DHUISY PR Rue Verte	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel						6 317					
DHUISY STEP	Débitmètre entrée station	Renouvellement complet du matériel								834			
DHUISY STEP	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		3 173									2025
DHUISY STEP	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		17 841									
DHUISY STEP	Pompe de relevage n°2 filtre 2	Renouvellement complet du matériel							1 046				
DHUISY STEP	Pompe de relevage n°1 filtre 2	Renouvellement complet du matériel			1 046								
DHUISY STEP	Pompe de relevage n°2 filtre 1	Renouvellement complet du matériel			1 046								
DOUY-LA- RAMEE Lagune	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		4 391									
DOUY-LA- RAMEE Lagune	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel					1 319						
DOUY-LA- RAMEE Lagune	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel			1 319								2025
DOUY-LA- RAMEE Lagune	Pompe vide cave	Renouvellement complet du matériel			777								
ETREPILLY PR Rue du pont Verard RD401	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel	1 414										
ETREPILLY PR Rue du pont Verard RD401	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel										1 414	2025
ETREPILLY PR du terrain de sport ancien stade	Agitateur	Renouvellement complet du matériel	2 958										
ETREPILLY PR du terrain de sport ancien stade	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel								6 509			
ETREPILLY PR du terrain de sport ancien stade	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel				1 892							
ETREPILLY PR du terrain de sport ancien stade	Pompe de relèvement N°3	Renouvellement complet du matériel									1 892		
ETREPILLY PR Rue Jean Claude	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel				1 413							



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
ETREPILLY PR	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel									597		
ETREPILLY STEP	Turbine d'aération	Renouvellement complet du matériel		12 865									
ETREPILLY STEP	Echelle silo à boues	Renouvellement complet du matériel									3 874		
ETREPILLY STEP	Caillebotis prétraitements	Renouvellement complet du matériel					4 915						
ETREPILLY STEP	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel						3 173					2025
ETREPILLY STEP	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel						21 985					
ETREPILLY STEP	Disjoncteur	Renouvellement complet du matériel						2 425					
ETREPILLY STEP	Résistance de démarrage	Renouvellement complet du matériel						2 924					
ETREPILLY STEP	Pompe toutes eaux	Renouvellement complet du matériel	3 521										
ETREPILLY STEP	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel	2 130										
ETREPILLY STEP	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel									2 130		
ETREPILLY STEP	Pompe de recirculation N°1	Renouvellement complet du matériel							1 473				
ETREPILLY STEP	Pompe de recirculation N°2	Renouvellement complet du matériel						1 473					
ETREPILLY STEP	Dégrilleur rotatif	Renouvellement complet du matériel			16 855								2025
ETREPILLY STEP	Pont racleur clarificateur	Remplacement de composant ou grosse réparation	9 450										
ETREPILLY STEP	Racleur dégraisseur	Renouvellement complet du matériel					13 680						
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	Couverture bassin aération	Renouvellement complet du matériel									5 201		
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	Couverture bassin clarification	Renouvellement complet du matériel									4 995		
GERMIGNY-	Armoire électrique	Renouvellement										19 264	



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
SOUS-COULOMBS STEP		complet du matériel											
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	Pompe de relèvement secours (en caisse)	Renouvellement complet du matériel	1 481										
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS STEP	Pompe de relèvement	Renouvellement complet du matériel					1 481						
ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Serrurerie	Renouvellement complet du matériel									2 166		
ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		3 041									2025
ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		4 506									
LIZY-SUR-OURCQ PR Ecole des Filles-Rue des écoles	Serrurerie	Renouvellement complet du matériel								6 409			
LIZY-SUR-OURCQ PR Ecole des Filles-Rue des écoles	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel								3 937			
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'Ourcq	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel										3 041	2025
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'Ourcq	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel								3 539			
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'Ourcq	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel							2 420				
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'Ourcq	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel								2 420			2024
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	698										2024
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	Coffret de télétransmission	Renouvellement complet du matériel	3 041										2025
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel							5 722				
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel						2 359					2025
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	Dégrilleur rotatif	Renouvellement complet du matériel			19 826								



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
LIZY-SUR-OURCQ PR Route de Ocquerre	Serrurerie	Renouvellement complet du matériel								2 959			
LIZY-SUR-OURCQ PR Route de Ocquerre	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel								4 000			
LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	633										
LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	3 041										2025
LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	4 653										2025
LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers	Pompe relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel			1 544								
LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers	Pompe relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel			1 544								
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel			12 672								
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Barres de guidage pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	744										
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Barres de guidage pompe n°1	Renouvellement complet du matériel					744						
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	643										2025
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Automate	Renouvellement complet du matériel									6 377		
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		3 041									
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel									12 140		
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Disjoncteur	Renouvellement complet du matériel									1 898		



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Démarrreur pompe N°2	Renouvellement complet du matériel						1 307					2025
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Démarrreur pompe N°1	Renouvellement complet du matériel						1 307					2025
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel					9 610						
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel	9 610										2024
LIZY-SUR-OURCQ PR Champ Bodor	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel				5 339							2025
LIZY-SUR-OURCQ PR Champ Bodor	Disjoncteur	Renouvellement complet du matériel				970							
LIZY-SUR-OURCQ PR Champ Bodor	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel	1 532										
LIZY-SUR-OURCQ PR Champ Bodor	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel									1 532		
MARCILLY STEP	Compresseur	Renouvellement complet du matériel								3 652			
MARCILLY STEP	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel								7 021			
MARCILLY STEP	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel					844						
MARCILLY STEP	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel					844						
MARY-SUR-MARNE PR Trois Vallées (Colombier)	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel					3 041						2025
MARY-SUR-MARNE PR Trois Vallées (Colombier)	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel	1 376										2024
MARY-SUR-MARNE PR Quai Jean Papin	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel						3 041					
MARY-SUR-MARNE PR Quai Jean Papin	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel										3 574	
MARY-SUR-MARNE PR Quai Jean Papin	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel				3 574							
MARY-SUR-MARNE STEP	Malaxeur de boue et chaux	Renouvellement complet du			23 509								



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
de Lizy		matériel											
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Turbine d'aération N°1	Renouvellement complet du matériel							26 491				
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Turbine d'aération N°2	Renouvellement complet du matériel								26 491			
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe de chlorure ferrique n°2	Renouvellement complet du matériel						1 134					
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Centrale de préparation polymère	Renouvellement complet du matériel							19 898				
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Compresseur	Renouvellement complet du matériel	1 892										2024
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Sonde de niveau BO	Renouvellement complet du matériel	881										
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Débitmètre aval	Renouvellement complet du matériel									965		
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Débitmètre bypass	Renouvellement complet du matériel									965		
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Débitmètre amont	Renouvellement complet du matériel	801										
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Préleveur amont	Renouvellement complet du matériel						4 552					
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Préleveur aval	Renouvellement complet du matériel						4 552					
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Préleveur amont	Renouvellement complet du matériel				4 552							
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Synoptique de supervision	Renouvellement complet du matériel				4 485							
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Automate Programmable Général	Renouvellement complet du matériel				18 192							
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel				3 173							
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Spectrophotomètre	Renouvellement complet du matériel					2 745						2026
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Balance	Renouvellement complet du matériel					2 143						
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Etuve	Renouvellement complet du matériel					2 067						
MARY-SUR-MARNE STEP	Armoire de commande	Renouvellement complet du				29 327							

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
de Lizy		matériel											
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Démarrreur turbine N°3	Renouvellement complet du matériel				1 506							
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Démarrreur turbine N°2	Renouvellement complet du matériel				1 506							
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Démarrreur turbine N°1	Renouvellement complet du matériel				1 506							
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe de surface	Renouvellement complet du matériel	2 016										
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe injection polymère	Renouvellement complet du matériel						1 708					2025
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe à boue	Renouvellement complet du matériel						3 584					2025
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe n°1 bassin orage	Renouvellement complet du matériel							1 818				
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe de recirculation N°2	Renouvellement complet du matériel	1 454										2024
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe à sable	Renouvellement complet du matériel					1 576						
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pont racleur Dégraisseur	Renouvellement complet du matériel			13 274								
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Convoyeur à vis	Renouvellement complet du matériel			19 895								
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Dévouteur silo à chaux	Renouvellement complet du matériel						13 230					
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Motoréducteur Pont racleur clarificateur	Renouvellement complet du matériel				2 241							
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Moto-réducteur dessableur	Renouvellement complet du matériel			2 971								
MAY-EN-MULTIEN STEP	Turbine d'aération	Renouvellement complet du matériel			13 372								
MAY-EN-MULTIEN STEP	Turbine d'aération du dégraisseur	Renouvellement complet du matériel		3 336									
MAY-EN-MULTIEN STEP	Agitateur du silo à boue	Renouvellement complet du matériel								3 721			
MAY-EN-MULTIEN STEP	Agitateur du bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel						3 265					
MAY-EN-MULTIEN STEP	Surpresseur d'air-lift S1	Renouvellement complet du					7 947						



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
		matériel											
MAY-EN-MULTIEN STEP	Détecteur d'oxygène dissous	Renouvellement complet du matériel	820										
MAY-EN-MULTIEN STEP	Détecteur de voile de boue	Renouvellement complet du matériel					5 269						
MAY-EN-MULTIEN STEP	Niveau bassin tampon	Renouvellement complet du matériel	863										
MAY-EN-MULTIEN STEP	Console opérateur	Renouvellement complet du matériel				6 504							
MAY-EN-MULTIEN STEP	Télétransmission avec automatisme	Renouvellement complet du matériel	3 069										2025
MAY-EN-MULTIEN STEP	Variateur de vitesse N°1	Renouvellement complet du matériel	1 341										
MAY-EN-MULTIEN STEP	Pompe de recirculation vers la zone de contact	Renouvellement complet du matériel	1 999										
MAY-EN-MULTIEN STEP	Pompe toutes eaux n°2	Renouvellement complet du matériel			1 414								
MAY-EN-MULTIEN STEP	Racleur du dégraisseur A1	Renouvellement complet du matériel						11 468					
OCQUERRE PR Rue du Chalet	Serrurerie	Renouvellement complet du matériel							2 146				
OCQUERRE PR Rue du Chalet	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel							1 114				
OCQUERRE PR SNCF	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel	1 890										
OCQUERRE PR du bruit	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel		677									
OCQUERRE PR du bruit	Pompe relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel									1 544		
TANCROU	Sonde de niveau piézométrique	Renouvellement complet du matériel							617				
TANCROU	Sonde de niveau piezométrique	Renouvellement complet du matériel							617				
TANCROU	Sonde ne niveau	Renouvellement complet du matériel							385				
TANCROU	Préleveur automatique réfrigéré en tête de station	Renouvellement complet du matériel							4 576				
TANCROU	Préleveur auto.	Renouvellement							4 576				



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
	réfrigéré sortie des décanteurs-digester	complet du matériel											
TANCROU	Préleveur automatique réfrigéré canal de rejet	Renouvellement complet du matériel							4 576				
TANCROU	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel	3 173										
TANCROU	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel		1 494									2025
TANCROU	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel		1 494									
VENDREST STEP de Chaton	Turbine d'aération	Renouvellement complet du matériel		12 751									
VENDREST STEP de Chaton	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel				3 088							2025
VENDREST STEP de Chaton	Disjoncteur	Renouvellement complet du matériel	1 065										
VENDREST STEP de Chaton	Batterie de condensateurs	Renouvellement complet du matériel	3 059										
VENDREST STEP de Chaton	Pompe eau de service	Renouvellement complet du matériel						3 305					
VENDREST STEP de Chaton	Pompe de recirculation N°1	Renouvellement complet du matériel							1 549				
VENDREST STEP de Chaton	Dégrilleur	Renouvellement complet du matériel					28 640						
VENDREST STEP de Chaton	Racleur à graisses	Renouvellement complet du matériel							14 125				
VENDREST STEP de Chaton	Motoréducteur Pont racleur clarificateur	Renouvellement complet du matériel						2 671					
VENDREST STEP Cimetière	Turbine d'aération	Renouvellement complet du matériel		13 963									
VENDREST STEP Cimetière	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		3 184									2025
VENDREST STEP Cimetière	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel			1 198								



Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2025	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total (€)
Dotations(€)	116 015	116 015	116 015	116 015	116 015	116 015	116 015	116 015	116 015	116 015	1 160 150

Coefficients en Compte au : 31/12/2025	2024	2025
Coefficient de la dotation	1,000000	0,999300
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000

Bilan financier en Compte au : 31/12/2025	2024	2025	Total (€)
Dotation actualisée (€)	116 015	115 934	231 949
Report de solde actualisé (€)	0	93 530	
Non Programmé au contrat	PARTIEL	214	214
Programmé au contrat	TOTAL	22 485	123 976
Total renouvellement(€)	22 485	101 705	124 190
Solde(€)	93 530	107 759	



Renouvellement Réalisé en Compte année : 2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
ARMENTIERES-EN-BRIE STEP	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	17/01/2025	3 126
COCHEREL PR Rue de Fleurigny	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel	01/11/2025	3 938
CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Voyeux Villers-les-Rigault	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel	09/12/2025	2 206
COULOMBS-EN-VALOIS STEP	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	16/01/2025	2 892
CROUY-SUR-OURCQ PR chemin de Picardie	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	31/10/2025	3 039
CROUY-SUR-OURCQ STEP de Fussy	Débitmètre sortie	Renouvellement complet du matériel	24/02/2025	1 545
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Préleveur amont	Renouvellement complet du matériel	25/06/2025	4 573
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Pompe de recirculation n°2	Renouvellement complet du matériel	24/06/2025	1 267
DHUISY PR Rue des Louvets	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	31/10/2025	3 039
DHUISY PR Rue de Lizy	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	30/10/2025	3 039
DHUISY STEP	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	3 171
DOUY-LA-RAMEE Lagune	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel	28/03/2025	1 318
ETREPILLY PR Rue du pont Verard RD401	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel	14/02/2025	1 413
ETREPILLY STEP	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	07/05/2025	3 171
ETREPILLY STEP	Dégrilleur rotatif	Renouvellement complet du matériel	10/12/2025	16 843
ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	17/04/2025	3 039
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'Ourcq	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	31/10/2025	3 039
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	Coffret de télétransmission	Renouvellement complet du matériel	31/10/2025	3 039
LIZY-SUR-OURCQ PR de l'abreuvoir	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel	17/01/2025	2 357
LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	19/09/2025	3 039
LIZY-SUR-OURCQ PR Chemin de Villers	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	10/11/2025	4 650
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	03/04/2025	643
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Démarrateur pompe N°2	Renouvellement complet du matériel	21/03/2025	1 306
LIZY-SUR-OURCQ PR du Moulin Rue du Stade	Démarrateur pompe N°1	Renouvellement complet du matériel	08/07/2025	1 306
LIZY-SUR-OURCQ PR Champ Bodor	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	5 339
MARY-SUR-MARNE PR Trois Vallées (Colombier)	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	16/10/2025	3 039
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe de chlorure ferrique n°2	Remplacement de composants ou rénovation	25/05/2025	214

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe injection polymère	Renouvellement complet du matériel	02/04/2025	1 707
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Pompe à boue	Renouvellement complet du matériel	22/05/2025	3 581
MAY-EN-MULTIEN STEP	Télétransmission avec automatisme	Renouvellement complet du matériel	02/06/2025	3 067
TANCROU	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel	11/08/2025	1 493
VENDREST STEP de Chaton	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	15/01/2025	3 086
VENDREST STEP Cimetière	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	3 182
Total				101 704



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 077-247700065-20260929-DEL_20260921-DE

Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	réalisation	Montant
ARMENTIERES-EN-BRIE PR Rue de l'Abreuvoir	Vanne pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	02/03/2025	
ARMENTIERES-EN-BRIE PR Rue de l'Abreuvoir	Vanne pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	02/03/2025	
ARMENTIERES-EN-BRIE PR Rue de l'Abreuvoir	Clapet pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	02/03/2025	
ARMENTIERES-EN-BRIE PR Rue de l'Abreuvoir	Clapet pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	02/03/2025	
ARMENTIERES-EN-BRIE STEP	Canal de comptage	Renouvellement complet du matériel	14/11/2025	
COCHEREL PR Rue de Fleurigny	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel	01/11/2025	
CONGIS-SUR-THEROUANNE PR Voyeux Villers-les-Rigault	Tuyauterie	Remplacement de composants ou rénovation	03/07/2025	
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Pompe de reprises des boues déshydratées	Renouvellement complet du matériel	10/01/2025	
CONGIS-SUR-THEROUANNE Nouvelle STEP 3000 EH	Pompe à FLOTTANT	Renouvellement complet du matériel	25/08/2025	
CROUY-SUR-OURCQ STEP chemin des Tresmes	Débitmètre amont table d'égouttage	Renouvellement complet du matériel	14/02/2025	
DHUISY PR Rue Verte	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	
ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel	24/06/2025	
ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	
ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Vanne	Renouvellement complet du matériel	27/05/2025	
ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Vanne pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	27/05/2025	
ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Vanne pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	27/05/2025	
ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Clapet pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	27/05/2025	
ISLES-LES-MELDEUSES PR Route de Congis	Clapet pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	27/05/2025	
LIZY-SUR-OURCQ PR Route de Ocquerre	Trappe double vantail fonte PR	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	
LIZY-SUR-OURCQ PR Route de Ocquerre	Trappe simple vantail fonte chambre à vannes	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	
MARY-SUR-MARNE STEP de Lizy	Centrifugeuse	Remplacement de composants ou rénovation	22/08/2025	
MAY-EN-MULTIEN STEP	Pompe de recirculation vers le bassin d'aération N°1	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	
VENDREST STEP Cimetière	Garde-corps bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel	21/03/2025	
VENDREST STEP Cimetière	Cloison siphonide	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	
Total				46 604



10 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES APPORTÉES PAR LE NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION



Objet : Présentation du nouvel arrêté ministériel relatif au suivi en service des récipients sous pression (arrêté ministériel du 20 novembre 2017 avec mise en application au 01 janvier 2018).

Contexte : Ce nouvel arrêté permet à la réglementation des équipements sous pression de se conformer au code de l'environnement. En effet, depuis la loi du 16 juillet 2013, les produits et équipements à risques sont couverts par le code de l'environnement (ministère de l'Écologie).

Dispositions générales :

Périmètre :

- ❖ Aucune modification des seuils de soumission,
- ❖ Des évolutions sous certaines conditions sur les périodicités des inspections périodiques

Autorités :

Types d'équipements	Autorités compétentes	Equipements Exploitant
ESP transportables	Ministère de l'écologie	Extincteurs et autres
ESP nucléaire	Autorité sûreté nucléaire	
ESP courants	Ministère de l'écologie	Ballons anti-béliers et réservoirs d'air comprimé
ESP spécifiques	Le préfet	

Les nouvelles obligations à partir du 01 janvier 2018 :

- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, **le contrôle de mise en service (CMS) est** obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS*V > 10 000 bars.litres**. (Ce contrôle à la mise en service doit impérativement être réalisé par un organisme habilité (OH)).
- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, **la déclaration sur le site « LUNE »** géré par la DREAL est également obligatoire pour tous les équipements sous pression **dont le produit PS*V > 10 000 bars. Litres**. (L'insertion des documents disponibles est requise et en particulier le contrôle de mise en service (CMS)).
- ❖ **Le personnel d'exploitation et/ou de maintenance** susceptible d'intervenir (manœuvre) sur des équipements sous pression dont le produit PS*V > 10 000 bars.litres **doit disposer d'une habilitation** délivrée par l'entreprise.
- ❖ Dans le régime général, les inspections périodiques peuvent être réalisées selon différents scénarios suivant la date de mise en service.
 - Pour les équipements déjà en exploitation au 01 janvier 2018 :
 - **T0 / 2 ans / 6 ans / 10 ans**
 - **T0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans**
 -  Inspection périodique sans mise à l'arrêt
 -  Inspection périodique avec arrêt (complète)
 -  Requalification incluant une inspection avec arrêt
 - Pour les équipements mis en service après le 01 janvier 2018 :
 - ❖ Sans contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 / 3 ans / 7 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus
 - ❖ Avec contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus

Attention les cas possibles sont nombreux et des exceptions sont éventuellement applicables au cas par cas après étude au regard du type d'exploitation et de la réglementation.

- ❖ Réalisation d'un dossier machine complet pour chaque équipement sous pression
 - Notice constructeur
 - Document de mise en service
 - Document de suivi en service de l'équipement

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES PRINCIPALES 2020 CONCERNANT LES SYSTÈMES DE COLLECTE EN ASSAINISSEMENT : PRÉCISIONS CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC PERMANENT ET ÉTENDU DE PÉRIMÈTRE DES ANALYSES DE RISQUES DE DÉFAILLANCE

1. Rappel de l'évolution réglementaire

La gestion des systèmes d'assainissement entre dans une nouvelle aire avec l'échéance du 31 décembre 2021. En effet, à cette date, les maîtres d'ouvrage des systèmes d'assainissement vont devoir mettre en œuvre les diagnostics permanents des systèmes d'assainissement.

L'arrêté de 07/2015 qui fait référence pour la première fois à la mise en place réglementaire du « diagnostic permanent », est complété par 2 documents clés précisant les objectifs et contenu de ce diagnostic permanent selon les enjeux propres au système d'assainissement et à la sensibilité de la masse d'eau réceptrice, dans laquelle s'effectue le rejet:

- Dès 2017, la fiche n° 11 « Diagnostic permanent » du commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 précise à ce titre que le diagnostic permanent doit être porté et coordonné par le ou les maîtres d'ouvrages d'un système d'assainissement, c'est-à-dire les collectivités compétentes en matière d'assainissement.
- En février 2020, l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) a publié un guide technique qui précise les modalités techniques de la mise en œuvre du diagnostic permanent ainsi que les restitutions attendues.

Le 10 octobre 2020 a été publié l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015.

Le renforcement des contraintes en matière de diagnostic des systèmes d'assainissement est clairement stipulé. Il a été annoncé que, pour les systèmes d'assainissement :

- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2021.
- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 600 kg/j de DBO5 et supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2024. Pour l'application de l'article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, le ou les maîtres d'ouvrage mettent en place et tiennent à jour le diagnostic permanent du système d'assainissement.

Délai du diagnostic permanent ou périodique :

- Pour l'application de l'Article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, **le maître d'ouvrage établit un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas dix ans**
- Dans le cas où plusieurs maîtres d'ouvrage interviennent sur le système d'assainissement, **le maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées coordonne la réalisation et la mise en œuvre de ce diagnostic permanent et veille à la cohérence du diagnostic à l'échelle du système d'assainissement**



C'est quoi le diagnostic permanent ?

1. Le Diagnostic Permanent est une démarche construite, portée et coordonnée par le ou les maîtres d'ouvrage d'un système d'assainissement.
2. Il regroupe l'ensemble des moyens et pratiques mis en œuvre pour évaluer l'état et le fonctionnement d'un système d'assainissement en vue d'en améliorer l'exploitation et de programmer les actions nécessaires à son évolution de façon optimisée sur les plans technique et financier et dans l'objectif de réduire les impacts des rejets du système d'assainissement sur les milieux récepteurs.
3. La démarche vise à identifier, sectoriser, quantifier et hiérarchiser de plus en plus finement les éventuels défauts structurels et dysfonctionnements du système d'assainissement mais ne correspond pas au diagnostic [périodique] réalisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.
4. La démarche nécessite l'acquisition, la capitalisation et l'analyse de données du système
5. Le Diagnostic Permanent est propre à chaque collectivité et système d'assainissement : aucun rendu figé ne peut être imposé. Les formes et réalisations sont multiples, spécifiques et inventives.

L'arrêté du 21 juillet 2015 propose d'aborder désormais la gestion des systèmes d'assainissement dans une logique de progrès continu basée sur une connaissance patrimoniale et fonctionnelle accrue.

Le Guide Technique ASTEE de mise en place d'un Diagnostic Permanent (1^{ère} édition février 2020) rappelle les principes généraux du diagnostic permanent.

Le diagnostic permanent constitue une démarche globale qui vise la bonne gestion du système d'assainissement dans un logique de boucle d'amélioration continue.

Le diagnostic permanent peut porter sur une large gamme de problématiques à identifier au cas par cas, en fonction des enjeux propres à chaque collectivité. On peut citer à titre d'exemple les thèmes suivants, regroupés en trois grandes classes :

- Le fonctionnement du système assainissement avec la connaissance et maîtrise des entrants
- La connaissance du patrimoine et de l'état structurel des ouvrages
- Le suivi et la maîtrise des nuisances environnementales

Quelle que soit la problématique suivie, le principe du diagnostic permanent repose invariablement sur le cycle d'amélioration continue que résume l'acronyme anglo-saxon PDCA (*Plan-Do-Check-Act*) ou encore sa transposition graphique appelée « Roue de Deming » qu'illustre la « boucle de rétroaction » suivante (*Figure 3 : Boucle de rétroaction*).

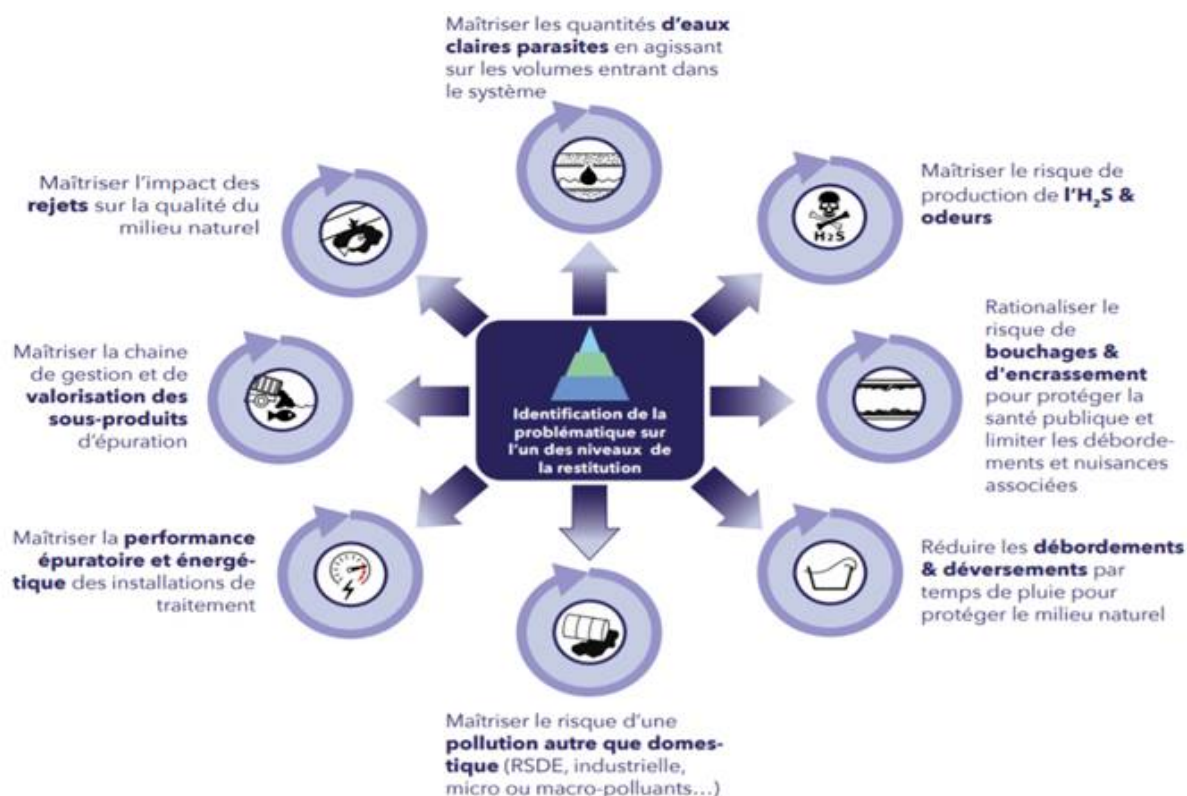


Figure 3 : Boucle de rétroaction

Le diagnostic permanent doit offrir une vision **rétrospective** et **prospective** de l'état et des performances du système d'assainissement.

- L'analyse rétrospective a pour but de vérifier si les objectifs initialement visés, notamment lors du précédent SDA, sont atteints ou en voie de l'être, et quelles sont les raisons des éventuelles difficultés ou retards rencontrés (évolutions des hypothèses de travail, pertinence des actions engagées, moyens alloués...).
- L'analyse prospective consiste en l'actualisation de l'analyse réalisée lors du schéma directeur d'assainissement, en tenant compte du réalisé, à la fois du point de vue des hypothèses (projets urbains, population, usages et développement économique... prises en compte initialement et de celui des actions effectivement mises en œuvre entre temps.

Ces analyses doivent déboucher le cas échéant sur une redéfinition des priorités et un redéploiement voire une augmentation de moyens de manière à atteindre l'objectif visé sur différentes problématiques rappelés ci-dessous.



ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

Docusign Envelope ID: 6D7AF395-DF16-8677-8040-81E75E80023C



XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, Tour Majunga - La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous atteste que la société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

A souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance Dommages et Pertes d'exploitation portant le n° **FR00046587PR** (LCI : 19.900.000 EUR).

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2026 au 31 Mars 2027 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Puteaux, le 1 avril 2026

Signed by:
XL CATLAI SERVICES SE
00BE1026E8D04F9...

XL Insurance Company SE
Tour Majunga - La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX
Telephone: +33 1 56 92 80 00 axaxl.com

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie)
XL Insurance Company SE, Succursale française : Tour Majunga - La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Directors: K. Veyry (FR), D. Guet, D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)

Responsabilité civile



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL002815** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

20 000 000 EUR Par sinistre et par année d'assurance

Responsabilité Civile Après Livraison

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

20 000 000 EUR Par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2026 au 31/03/2027

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 31/03/2026

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 89 rue Taitbout - 75009 Paris, atteste que :

**STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2026 au 31/12/2026 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voies Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- d'un Pass'Innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
-----------------------	------------------------



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
 Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
 Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
 Siège social : 89 rue Talbot - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 028



Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	○ En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	○ Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	○ En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 02/01/2026



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBY1
 Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBY1
 Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBY1
 Siège social : 89 rue Talbott - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Generali Iard
89 rue Taitbout
75009 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances
RCS PARIS B 552 062 663



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° **7 201 983**, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- <i>dont dommages matériels et immatériels</i>	25.000.000 €	25.000.000 €
- <i>dont dommages aux biens confiés et biens des préposés</i>	5.000.000 €	15.000.000 €
- <i>dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés</i>	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- <i>dont dommages environnementaux en l'absence de pollution</i>	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- <i>dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie</i>	5.000.000 €	15.000.000 €
- <i>dont frais relatifs à une pollution subie</i>	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- <i>dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.</i>	2.500.000 €	2.500.000 €
- <i>dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »</i>	25.000.000 €	25.000.000 €
- <i>dont garantie du fait des activités d'épandage de boue</i>	5.000.000 €	15.000.000 €
- <i>dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après</i>	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la **période d'assurance** sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du **1^{er} avril 2026** au **1^{er} avril 2029 à zéro heure** pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 30 mars 2026

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
Tel : +33 1 49 02 42 22
Fax : +33 1 49 02 44 04

Attestation Tous risques chantiers



GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :
SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929	
Période de validité :	Du 1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2027
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2026, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : - le coût estimé est inférieur à 40 000 000 euros. - la durée des travaux est inférieure à 40 mois - la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : - des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE - des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 24 mars 2026

GENERALI Iard
Société anonyme au capital de 94 530 300 euros
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS-PFIS B 552 062 693

 **Generali Iard**, Société anonyme au capital de 94 530 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 693 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Pénalités, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Héritage Professionnelle Supplémentaire régie par le Code des assurances - 080 056 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



A
B
C

LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage AEP : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchement AEP : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'utilisateur sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Contrat abonnés AEP : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégué (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT 2025

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2025 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS ENVIRONNEMENT

→ [Décret n° 2025-804 du 11 août 2025 portant diverses dispositions de simplification du droit de l'environnement](#)

Le décret met notamment en place une procédure dématérialisée pour la transmission de la déclaration et des rapports accident/incident à l'inspection des installations classées (R.512-69) avec une entrée en vigueur différée au 1er janvier 2026. Une autre mesure concerne les inventaires faune-flore réalisés pour l'évaluation environnementale des projets (ajout d'un article R.411-21-4 au code de l'environnement). Le texte fixe à cinq ans la durée de validité de ces inventaires réalisés dans le cadre de la description de l'état initial et de l'évaluation des incidences notables directes et indirectes d'un projet sur la biodiversité. Le cas échéant, l'autorité compétente peut solliciter des compléments ou actualisations nécessaires.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [DICT](#)

Rappel :

À partir du 1er janvier 2026, la réglementation dite « anti-endommagement » évolue et franchit une nouvelle étape à travers l'entrée en vigueur de nouvelles exigences en matière de cartographie des réseaux, visant à renforcer la sécurité des chantiers et la fiabilité des données de localisation des ouvrages.

Cartographie en classe A : réseaux sensibles : classe A obligatoire sur tout le territoire/ Réseaux non sensibles : au 1er janvier 2026 pour les exploitants de réseaux non sensibles en unité urbaine ; au 1er janvier 2032 pour les exploitants de réseaux non sensibles hors unité urbaine

Généralisation de l'usage du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) : Dès qu'il existe dans la zone géographique concernée, les réponses aux DT/DICT devront s'appuyer sur ce référentiel cartographique.

→ [Arrêté du 3 septembre 2025 relatif à l'analyse de substances per- et polyfluoroalkylées dans les eaux en entrée et sortie de stations de traitement des eaux usées urbaines](#)

Cet arrêté prescrit une campagne de 3 prélèvements et analyses de PFAS pour les STEU de plus de 10 000 EH à réaliser au plus tard le 31 décembre 2026. 22 PFAS seront obligatoirement recherchés, et la surveillance est complétée par l'analyse des PFAS qui ont été retrouvés dans les rejets des ICPE raccordées au réseau des STEU de +10 000EH lors de la campagne de l'AM du 20 juin 2023

Il est également demandé une analyse pour estimer la quantité totale de PFAS dans les eaux (par la méthode « AOF »)

La transmission des résultats au service en charge de la police de l'eau est attendue un mois au plus tard après réception des résultats d'analyse

➔ **Arrêté du 8 septembre 2025 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour la propreté urbaine et modifiant l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts et l'arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures**

Pour certains des usages mentionnés, à l'exemple du nettoyage de quais de déchetterie, l'hydrocurage de réseaux d'assainissement, les opérations sur installation d'assainissement non collective et le nettoyage de bennes à ordures, qui "ne requièrent pas de traitement complémentaire des eaux usées traitées" en sortie de station d'épuration, l'arrêté prévoit un dossier simplifié avec moins de pièces requises et des conditions d'utilisation moins exigeantes.

Il a été décidé de lever l'interdiction de l'utilisation d'eaux usées traitées au sein d'un périmètre de protection rapproché (PPR) pour le nettoyage de voiries, d'accotements ou d'ouvrages d'art réalisé sur des surfaces imperméabilisées avec drainage des eaux de ruissellement vers le réseau pluvial, sans risque notable d'infiltration dans la nappe.

Des modifications ont été apportées afin que le rinçage et le nettoyage des camions-citernes dédiés aux EUT ne se fassent pas avec de l'eau potable (sous certaines conditions) : temps de séjour dans le matériel, vidange et rinçage avec des eaux usées traitées de qualité A lorsqu'il est temporairement mis hors service pendant une période prolongée de 72 heures.

L'obligation d'établir un programme de surveillance des virus entériques a été supprimée.

L'arrêté modifie également l'arrêté du 14 décembre 2023 s'agissant de la Reut pour l'arrosage d'espaces verts, et l'arrêté du 18 décembre 2023 pour l'irrigation de cultures. Des précisions sont également ajoutées à l'arrêté du 14 décembre 2023 (espaces verts) s'agissant d'élargir la liste des EUT issues des ICPE pouvant être autorisées, en supprimant le critère du rejet dans le milieu naturel.

➔ **Instruction du Gouvernement du 4 juillet 2025 relative à la collecte et au traitement des eaux résiduaires urbaines.**

Cette instruction du Gouvernement vise à rappeler la nécessité de porter une attention particulière aux dispositions en vigueur concernant la conformité des systèmes d'assainissement et le respect des exigences réglementaires relatives à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines. Les niveaux d'investissements financiers demandés aux communes et leurs groupements et les risques financiers associés aux procédures contentieuses en cours ou à venir avec la Commission européenne nécessitent une forte implication des préfets afin d'accompagner les collectivités au bon niveau

➔ **RÈGLEMENT (UE) 2025/1988 DE LA COMMISSION du 2 octobre 2025 – Substances per- et polyfluoroalkylées dans les mousses anti-incendie**

La réglementation européenne et française (UE 2025/1988) entrée en vigueur fin 2025 va **interdire progressivement l'usage et la mise sur le marché des extincteurs contenant des agents fluorés (PFAS)**. Le calendrier prévoit des dates clés : à partir de 2026 pour la mise sur le marché et une interdiction générale d'utilisation à partir de 2030.

➔ **Accise électricité : nouveaux tarifs réduits 2026 (PLF) :**

Fin de l'ARENH. L'article Article L336-8 - Code de l'énergie - **Article L336-8 - Code de l'énergie - Légifrance** dispose que : « *Le dispositif transitoire d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique est mis en place à compter de l'entrée en vigueur du décret mentionné à l'article L. 336-10 et jusqu'au 31 décembre 2025. (...)* »

L'accise électricité du PLF précise en son article 18 précise :

Le tarif réduit à 0,5 €/MWh tel qu'il existe aujourd'hui prend fin au 31 décembre 2025.

Dès le 1er janvier 2026, quatre catégories fiscales sont introduites, avec des seuils d'intensité énergétique plus structurés.

Le Conseil constitutionnel a été saisi du projet de loi de finances les 4, 5 et 6 février 2026. La loi de finances n'a donc pas encore été promulguée à date d'élaboration de cette veille.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

→ Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics

Le décret modifie les seuils prévus par les articles R. 2122-8 et R. 2132-2 du code de la commande publique. Plus précisément, le décret rehausse le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de faible montant, de 40 000 euros à 60 000 euros hors taxes (HT) pour les marchés de fournitures ou de services et de 40 000 euros à 100 000 euros pour les marchés de travaux